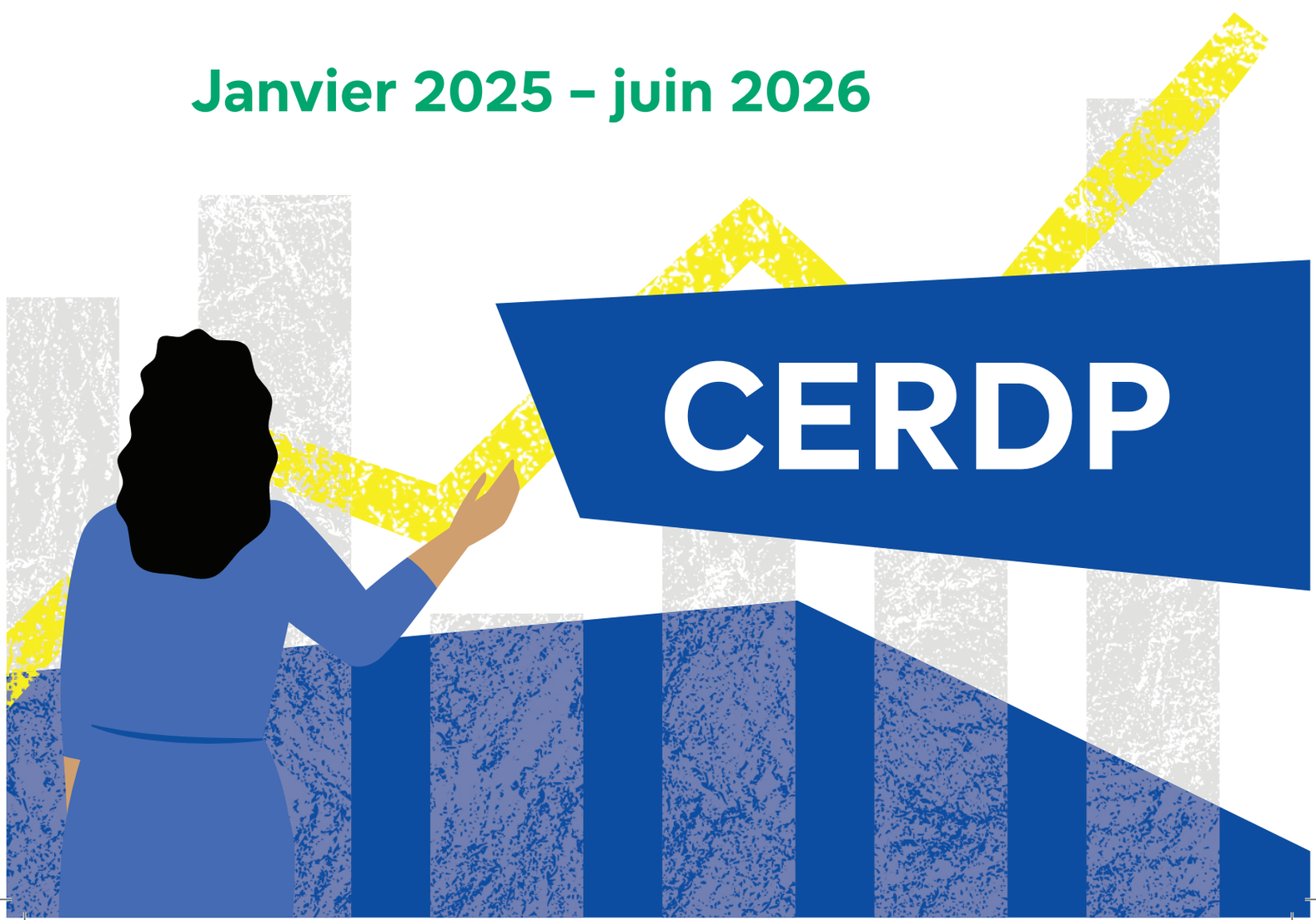
50 years ECPRD

Connecting parliaments:
a journey of knowledge-sharing

Rapport d'activité annuel intermédiaire

Janvier 2025 – juin 2026




01/2025 - 06/2026

Rapport d'activité annuel intermédiaire

Janvier 2025 – juin 2026

Ce texte a été achevé le 25/08/2026.

Il a été publié conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement les positions officielles de ces institutions.

Contact
ECPRD@europarl.europa.eu
Site web du CERDP (https://ecprdlx.europarl.europa.eu)

Sommaire

Avant-propos 6

Synthèse 8

1. Structure organisationnelle 11

Co-directeurs 11

Cosecrétaires 11

Comité exécutif 11

Coordinateurs du CERDP pour les domaines d'intérêt 11

Site web du CERDP – Chef de projet informatique 11

2. Qu'est-ce que le CERDP ? 13

Qui sont les membres ? 13

Comment le CERDP est-il organisé ? 14

Comment est-il financé ? 15

3. Aperçu général : janvier 2025 – juin 2026 16

3.1. Évolution des demandes et réponses comparatives 16

3.1.1. Volume et évolution des demandes 16

3.1.2. Thèmes des demandes 22

3.1.3. Réponses : taux de réponse, niveaux d'engagement et rapidité des réponses 25

3.1.4. Résumés finaux 26

3.2. Réunions statutaires du CERDP 33

3.2.1. Réunion des Secrétaires généraux des parlements sur le CERDP dans le cadre de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement – Strasbourg (France) 33

3.2.2. Conférence annuelle des correspondants – Berne (Suisse) 34

3.2.3. Réunions du Comité exécutif 35

3.3.Séminaires du CERDP dans les domaines d'intérêt38
3.3.1. Domaine d'intérêt : bibliothèques parlementaires, recherche et archives...38
3.3.2. Domaine d'intérêt : Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements40
3.3.3. Domaine d'intérêt : Pratiques et procédures parlementaires.....43
3.3.4. Domaine d'intérêt : Affaires économiques et budgétaires44
3.3.5. Domaine d'intérêt commun : séminaire CERDP-EPRS 202546

3.4. Groupes de travail du CERDP47
3.4.1. Groupe de travail sur l'ouverture et la transparence47
3.4.2. Groupe de travail sur le rôle des correspondants48
3.4.3. Groupe de travail sur les lignes directrices relatives à l'IA49
3.4.4. Groupe de travail sur le cinquantième anniversaire du CERDP50

3.5. Site web du CERDP 51

4. Priorités 2027 – 202855

5. Annexes59

5.1. Annexe I – Statuts du CERDP, octobre 201959

5.2. Annex II – Lignes directrices sur l'ouverture et la transparence64

5.3. Annexe III – Comparaison des demandes par chambre.....72

5.4. Annexe IV – Réponses aux demandes comparatives formulées par les chambres..... 76

5.5. Annexe V – Participation aux séminaires dans les domaines d'intérêt.....80

5.6. Annexe VI – Cartes des lieux d'accueil.....82

Avant-propos



Valérie Clamer et Jesús Gómez, co-directeurs du CERDP

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel intermédiaire des activités du CERDP couvrant la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Depuis près d'un demi-siècle, le CERDP offre une plateforme unique de coopération entre le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, ainsi que les parlements observateurs. Sa mission reste inchangée : promouvoir l'échange d'expertise, faciliter la recherche comparative et soutenir les administrations parlementaires dans leur rôle essentiel au service de la démocratie. Le réseau compte aujourd'hui 65 correspondants et 63 correspondants adjoints.

Au cours de la dernière année et demie, le CERDP a une nouvelle fois démontré sa pertinence et son dynamisme. Le réseau a facilité un large éventail de demandes comparatives, offrant des analyses opportunes sur les pratiques institutionnelles et les évolutions législatives. Les séminaires organisés par les parlements membres

ont constitué un forum de partage d'expériences sur les opportunités et les défis liés à l'intelligence artificielle dans le travail parlementaire, notamment en matière de rédaction législative, de documentation, d'archives et de gouvernance institutionnelle. D'autres séminaires ont porté sur la visualisation des données, les commissions d'enquête parlementaires, le rôle des services de recherche et des bibliothèques, ainsi que sur les évolutions récentes de la gouvernance économique européenne. Ensemble, ces activités ont reflété la réactivité du Centre face aux priorités émergentes et son engagement à soutenir les administrations parlementaires dans un environnement en rapide évolution.

Ces activités ont été mises en place pour répondre à certains des défis majeurs auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée : la transformation technologique rapide et la nécessité de renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques. Parallèlement, les tensions géopolitiques et l'instabilité dans le voisinage de l'Europe ont conféré aux parlements des responsabilités supplémentaires pour qu'ils agissent en tant que piliers de la résilience démocratique et du dialogue. Dans ce contexte, le CERDP a continué à servir de forum fiable et dynamique pour la coopération interparlementaire.

Nous remercions chaleureusement tous les correspondants et correspondants adjoints, les coordinateurs des domaines d'intérêt, les membres du Comité exécutif et le secrétariat pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leurs efforts collectifs restent la pierre angulaire du succès du Centre.

À l'horizon, l'année à venir sera particulière pour le CERDP. En 2027, le réseau fêtera son cinquantième anniversaire, marquant ainsi cinq décennies de coopération entre les administrations parlementaires à travers l'Europe. Cette étape importante offre l'occasion de célébrer les réalisations du réseau, de saluer le dévouement des nombreux collègues qui ont contribué à son succès et de réfléchir à la manière dont le CERDP peut continuer à évoluer pour soutenir les parlements dans les années à venir. Nous invitons tous les membres de la communauté du CERDP à prendre une part active à ces célébrations et à contribuer à ce que l'esprit de coopération, d'ouverture et de soutien mutuel qui caractérise le CERDP depuis 1977 continue de prospérer pour les générations futures.

Jesús Gómez
Codirecteur du CERDP
Parlement européen

Valérie Clamer
Codirectrice du CERDP
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Synthèse

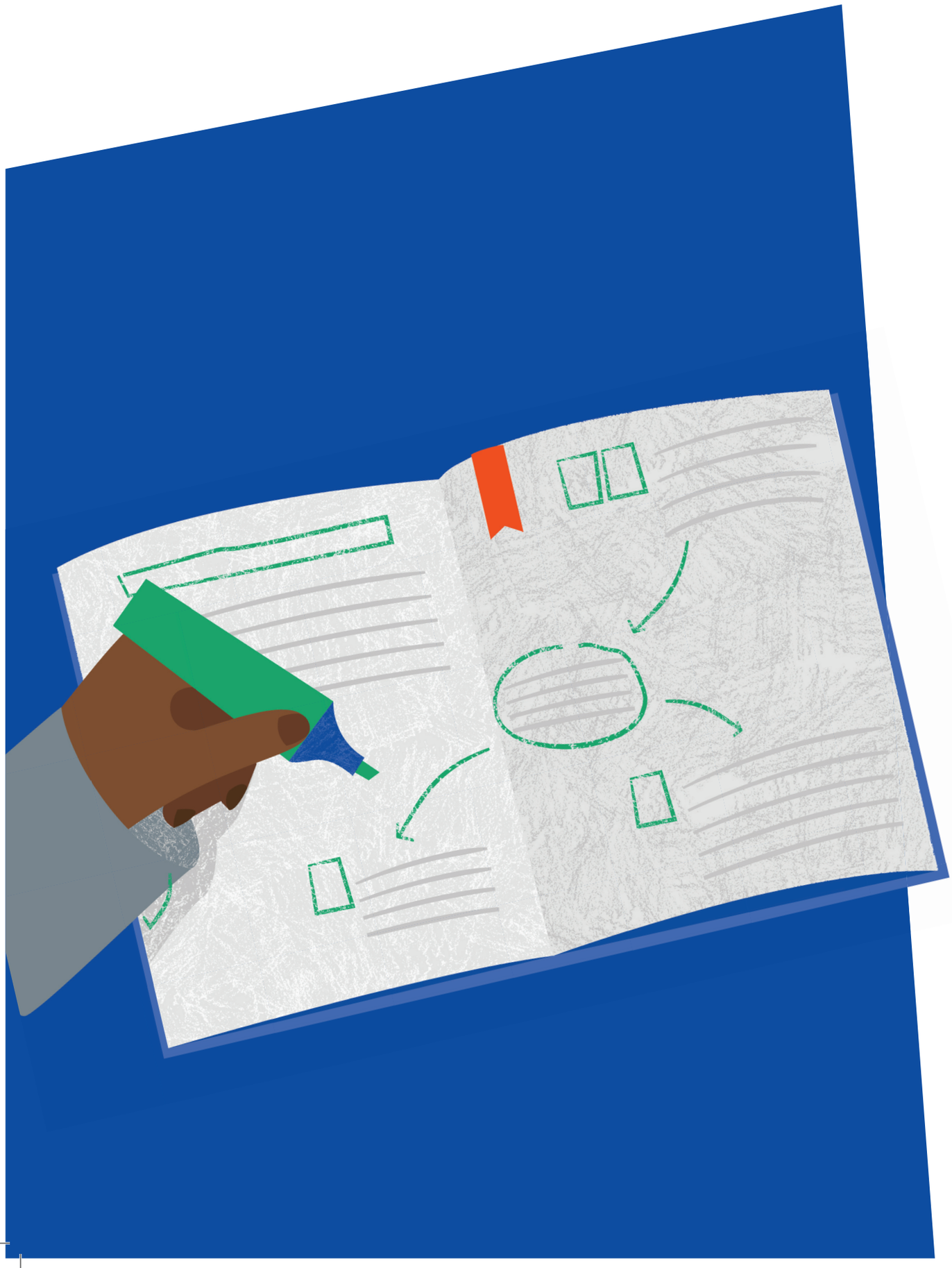
La période allant de janvier 2025 à juin 2026 a confirmé la pertinence durable du CERDP en tant que plateforme unique de coopération, de partage des connaissances et de recherche comparative entre les administrations parlementaires de toute l'Europe. Réunissant 65 correspondants et 63 correspondants adjoints issus de 65 chambres et institutions membres, le réseau a continué à faciliter l'échange d'expertise sur des questions d'intérêt commun, à soutenir un travail parlementaire fondé sur des données factuelles et à renforcer les liens professionnels entre ses membres. Tout au long de la période couverte par le rapport, le CERDP est resté à l'écoute des besoins en constante évolution des parlements, tout en préservant l'esprit de coopération et de soutien mutuel qui caractérise le réseau depuis l'origine.

La procédure de demandes comparatives est restée au cœur des activités du CERDP. Les parlements membres ont continué à recourir largement au réseau pour obtenir des informations comparatives sur les procédures parlementaires, les évolutions législatives et les questions de politique publique. 397 demandes ont été soumises au cours de la période couverte par le présent rapport. Ce volume soutenu de demandes et de réponses, associé à des taux de réponse élevés et à une grande rapidité d'exécution, a démontré l'engagement des correspondants et des experts parlementaires à fournir des informations fiables et opportunes. La période couverte par le rapport a également mis en évidence l'importance persistante des synthèses finales pour la préservation et la diffusion des connaissances générées par les demandes comparatives, tout en soulignant la nécessité de renforcer encore cette pratique à l'échelle du réseau.

Le partage des connaissances par le biais de séminaires est resté l'un des principaux atouts du CERDP. Entre janvier 2025 et juin 2026, huit séminaires ont réuni plus de 400 responsables parlementaires issus de l'ensemble du réseau. Les discussions ont porté sur des thèmes présentant un intérêt croissant pour les administrations parlementaires, notamment l'intelligence artificielle, la transformation numérique, les processus législatifs, les commissions d'enquête parlementaires, les services de recherche et de documentation, la gouvernance économique et la visualisation des données. Ces événements ont offert aux participants de précieuses occasions d'échanger leurs expériences, d'identifier des défis communs et d'élaborer des solutions pratiques, tout en renforçant les réseaux professionnels à travers l'Europe.

La période couverte par le rapport a également été marquée par plusieurs évolutions stratégiques importantes. Après une préparation et des tests approfondis, le nouveau site web du CERDP a été lancé en juin 2026, offrant une plateforme modernisée conçue pour améliorer les flux de travail, accroître la transparence et renforcer la collaboration au sein du réseau. Par ailleurs, le CERDP a adopté ses lignes directrices en matière d'ouverture et de transparence, qui fournissent un cadre commun pour le traitement et le partage de l'information au sein du réseau. Le Comité exécutif a également mis en place des groupes de travail dédiés au rôle des correspondants, aux lignes directrices relatives à l'intelligence artificielle et à la préparation du cinquantième anniversaire du CERDP, reflétant ainsi un engagement commun à veiller à ce que le réseau continue d'évoluer pour répondre aux opportunités et aux défis émergents.

À l'avenir, le CERDP se concentrera sur la mise en œuvre complète du nouveau site web, l'amélioration continue de la qualité et de l'accessibilité des informations comparatives, ainsi que l'élaboration de conseils pratiques dans des domaines qui revêtent une importance croissante pour les administrations parlementaires. Une attention particulière sera accordée aux préparatifs du cinquantième anniversaire du CERDP en 2027, qui sera l'occasion de célébrer cinq décennies de coopération interparlementaire fructueuse tout en se tournant vers l'avenir du réseau. S'appuyant sur ses atouts bien établis et sur l'engagement de ses correspondants, coordinateurs, groupes de travail et parlements membres, le CERDP reste bien placé pour continuer à soutenir les institutions démocratiques par la coopération, l'expertise et l'échange de connaissances.



1. Structure organisationnelle

Co-directeurs

Jesús Gómez, Parlement européen (depuis mai 2025)
Valérie Clamer, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis juillet 2021)

Cosecrétaires

Christine Detourbet, Parlement européen (de janvier 2020 à juillet 2025)
Orsolya Balogh, Parlement européen (depuis septembre 2025)
Agathe Dubourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (de juillet 2022 à mars 2026)
Ayşegül Elveriş, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis mars 2026)

Comité exécutif

Tanja Nurmi, Eduskunta, Finlande (depuis novembre 2021, réélue en novembre 2024)
Patrick Vollmer, Chambre des lords, Royaume-Uni (depuis octobre 2023)
Annibale Ferrari, Chambre des députés, Italie (depuis novembre 2024 jusqu'en janvier 2026)
Nuno Amorim, Assembleia da República, Portugal (depuis novembre 2024)
Andrej Eror, Državni Zbor, Slovénie (depuis novembre 2024)

Coordinateurs du CERDP pour les domaines d'intérêt

Affaires économiques et budgétaires
Carlo Frati, Chambre des députés, Italie (de juillet 2025 à juin 2026)
Bernardo Polverari, Chambre des députés, Italie (depuis juin 2026)

Les TIC au sein des parlements
Frode Rein, Stortinget, Norvège (depuis juillet 2022)

Bibliothèques, services de recherche et archives
Natália Švecová, Conseil national, Slovaquie (depuis juillet 2025)

Pratiques et procédures parlementaires
Christoph Konrath, Parlement, Autriche (depuis septembre 2016)

Site web du CERDP – Chef de projet informatique

Claudia Dunca Constantinescu, Parlement européen (depuis janvier 2023)



2. Qu'est-ce que le CERDP ?

Le CERDP est moins un centre qu'un réseau de personnes dont l'engagement volontaire contribue de manière essentielle à son bon fonctionnement

Le CERDP a été créé en 1977 à Vienne par la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, qui a confié aux présidents du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sa mise en place et sa gestion.

Le CERDP a pour objectifs de promouvoir l'échange d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements européens sur des sujets d'intérêt commun ; de renforcer la coopération étroite entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration parlementaire, de la législation, de l'information, de la recherche et de la documentation ; et de collecter, d'échanger et de diffuser les études produites par les services parlementaires (article 1 des statuts).

Bien qu'il se concentre principalement sur l'Europe, le CERDP étend également ses activités de partage des connaissances au-delà du continent en mettant en relation les services de recherche parlementaires, les bibliothèques et les administrations de pays européens et non européens au sein d'un vaste réseau international.

Le CERDP est un réseau d'experts au sein des parlements plutôt qu'un centre physique. Sa force réside dans l'échange d'informations sans formalités administratives, qui repose en grande partie sur l'engagement volontaire des personnes. Cet échange se concrétise sous la forme de demandes comparatives et de séminaires d'experts.

Qui sont les membres ?

Conformément à l'article 2 des statuts du CERDP, les membres du CERDP sont le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les chambres parlementaires, dont le président est membre de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de parlement. En outre, certains parlements bénéficient du statut d'observateur ou de « partenaire pour la démocratie ».

À l'heure actuelle, le Centre regroupe 65 chambres parlementaires (dont 39 dans les États membres de l'Union européenne) issues de 48 pays et d'institutions européennes. 65 correspondants et 63 correspondants adjoints représentent leurs parlements respectifs au sein du réseau et contribuent aux principales activités du CERDP.

Comment le CERDP est-il organisé ?

Chaque assemblée membre désigne un haut fonctionnaire pour agir en tant que correspondant de l'assemblée. Le correspondant est l'interlocuteur privilégié de l'assemblée ; il doit donc avoir accès au secrétaire général et être en mesure de coordonner la contribution des fonctionnaires de sa chambre aux travaux du CERDP. Le succès du CERDP dépend en grande partie de la contribution apportée par les correspondants.

La Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, composée des présidentes et des présidents des assemblées parlementaires des membres et des invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est l'autorité suprême du CERDP. Elle se réunit tous les deux ans.

Le CERDP fonctionne sous l'autorité des Secrétaires généraux des chambres membres. Lors de leurs réunions, qui se tiennent tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et fixent les priorités de son fonctionnement.

Les deux co-directeurs et les deux co-secrétaires – représentant le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – sont nommés par les Secrétaires généraux respectifs des deux institutions. Les co-directeurs et les co-secrétaires, qui exercent leurs fonctions en plus de leurs attributions habituelles, sont chargés de la gestion quotidienne du CERDP.

Les correspondants se réunissent chaque année lors de la Conférence des correspondants, au cours de laquelle ils examinent les activités du CERDP et peuvent prendre des décisions sur des questions opérationnelles.

Le Comité exécutif est composé des co-directeurs et de cinq correspondants (nommés par la Conférence des correspondants). Il assure la continuité des travaux entre les réunions annuelles. Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an.

Le personnel chargé du site web est mis à disposition par le Parlement européen.

En 2006, quatre domaines d'intérêt ont été définis : les affaires économiques et budgétaires (EBA), les technologies de l'information et de la communication au sein des parlements (TIC), les bibliothèques, les services de recherche et les archives (LRA), ainsi que les pratiques et procédures parlementaires (PPP). L'objectif de ces domaines d'intérêt est de promouvoir une coopération étroite entre les chambres membres dans ces domaines spécifiques, de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques, principalement sous la forme de séminaires spécifiques sur des thèmes d'actualité organisés par un parlement membre du CERDP. Les quatre coordinateurs du CERDP dans ces domaines sont nommés par le Comité exécutif.

Le succès du réseau repose sur une excellente coopération entre les personnes et sur la mise en œuvre de technologies informatiques modernes. Les activités du CERDP s'appuient sur un site web dédié. Sa section réservée, accessible uniquement aux membres du réseau, héberge un puissant système de gestion électronique des demandes et des réponses, un nombre croissant de mini-sites consacrés à des séminaires spécifiques, ainsi que des fiches d'information parlementaires sur chaque chambre, fournissant des données et des coordonnées.

Comment est-il financé ?

Le CERDP ne dispose pas de budget propre et ne reçoit aucune contribution financière de la part des parlements membres. Les frais de fonctionnement du secrétariat et les dépenses informatiques sont pris en charge par le Parlement européen.

Les chambres membres prennent en charge les frais liés à l'organisation des séminaires et des réunions du CERDP, tels que la mise à disposition de salles de réunion et d'interprètes. Tous les parlements prennent en charge les frais de déplacement et de séjour de leurs propres fonctionnaires participant aux séminaires et aux réunions. Quelques parlements de pays d'Europe centrale et orientale bénéficient d'un soutien financier du Parlement européen afin de garantir leur participation aux séminaires et aux réunions.

3. Aperçu général : janvier 2025 – juin 2026

3.1. Évolution des demandes et réponses comparatives

3.1.1. Volume et évolution des demandes

Entre janvier 2025 et juin 2026, les correspondants du CERDP ont soumis au total **397 demandes comparatives** au réseau, dont **258 en 2025 et 138 au cours des six premiers mois de 2026.**

Au cours de la dernière décennie, le nombre de demandes comparatives est resté constamment élevé, dépassant les 300 demandes par an la plupart des années depuis 2017. Après un pic de **388 demandes en 2023**, le réseau a enregistré **288 demandes en 2024 et 258 demandes en 2025**, ce qui indique un retour progressif à des niveaux plus soutenables.

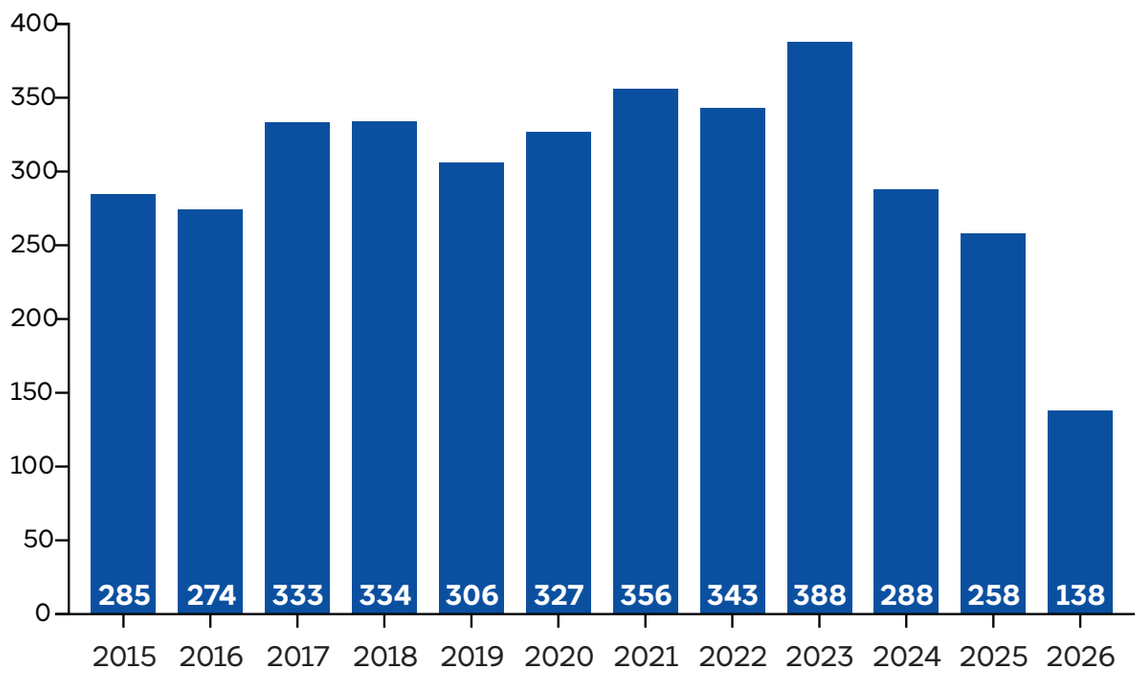
Cette évolution fait suite à un effort concerté au sein du réseau visant à modérer le volume des demandes et à en améliorer la qualité. En réponse aux préoccupations exprimées par les correspondants et les experts parlementaires concernant l'alourdissement de la charge de travail, des lignes directrices révisées relatives à la préparation et à la soumission des demandes comparatives ont été mises en place. Ces mesures ont favorisé des demandes plus ciblées et plus précises, contribuant ainsi à maintenir l'efficacité du réseau tout en préservant le niveau élevé d'échange d'informations qui caractérise la coopération au sein du CERDP.

La réduction globale du nombre de demandes ne doit pas être interprétée comme un recul de l'importance ou de la pertinence du CERDP. Au contraire, le volume soutenu des demandes confirme que les administrations parlementaires continuent de s'appuyer sur les informations comparatives et l'expertise disponibles au sein du réseau. Parallèlement, les récentes évolutions technologiques modifient la manière dont les informations sont collectées et analysées. L'émergence rapide d'outils d'intelligence artificielle et de capacités de recherche multilingues de plus en plus sophistiquées a facilité l'accès aux informations accessibles au public, réduisant considérablement les barrières linguistiques et permettant aux utilisateurs d'identifier et de comparer les pratiques législatives et parlementaires plus facilement que par le passé. En conséquence, certaines demandes qui auraient auparavant été soumises par l'intermédiaire du CERDP peuvent désormais être traitées de plus en plus souvent à l'aide de sources accessibles au public et d'outils numériques.

3.

Ces évolutions ont renforcé la valeur ajoutée du CERDP en tant que forum d'échange d'expertise pratique, d'expérience institutionnelle et d'informations non publiques qui ne peuvent être facilement obtenues par le biais des seules sources ouvertes. Le réseau continue donc à jouer un rôle unique dans le soutien aux administrations parlementaires grâce à une coopération entre homologues fondée sur la confiance et à l'analyse comparative.

Nombre de demandes traitées par le CERDP par année



Nombre de demandes reçues et traitées par la chambre de janvier 2025 à juin 2026

Pays – Chambre	Nombre total de demandes reçues	Nombre total de demandes traitées	Taux de réponse (%)
Assemblée multinationale – Parlement européen	88	87	99%
Assemblée multinationale – Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	48	0	0%
Albanie – Kuvendi	84	76	90%
Arménie – Assemblée nationale	78	71	91%
Autriche – Parlement autrichien	330	323	98%
Belgique – Chambre des représentants \| Kamer van volksvertegenwoordigers	332	328	99%
Belgique – Sénat \| Senaat	331	313	95%
Bosnie-Herzégovine – Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine	105	62	59%
Bulgarie – Assemblée nationale	285	259	91%
Canada – Parlement du Canada	142	134	94%
Croatie – Hrvatski Sabor	285	259	78%
Chypre – Chambre des représentants	142	134	94%
Tchéquie – Chancellerie de la Chambre des députés	316	167	53%

Pays – Chambre	Nombre total de demandes reçues	Nombre total de demandes traitées	Taux de réponse (%)
République tchèque – Sénat	315	33	10%
Danemark – Folketinget	338	304	90%
Estonie – Riigikogu	321	313	98%
Finlande – Eduskunta	338	333	99%
France – Assemblée nationale	332	325	98%
France – Sénat	332	252	76%
Géorgie – Parlement	94	69	73%
Allemagne – Bundesrat	343	331	97%
Allemagne – Bundestag allemand	344	332	97%
Grèce – Vouli Ton Ellinon	305	269	88%
Hongrie – Assemblée nationale	306	296	97%
Islande – Althingi	121	33	27%
Irlande – Chambres de l'Oireachtas	313	145	46%
Israël – Knesset	93	90	97%
Italie – Chambre des députés	340	186	55%
Italie – Sénat de la République	339	152	45%
Lettonie – Saeima de la République de Lettonie	306	296	97%
Liechtenstein – Landtag de la Principauté de Liechtenstein	78	19	24%

Pays – Chambre	Nombre total de demandes reçues	Nombre total de demandes traitées	Taux de réponse (%)
Lituanie – Seimas	283	274	97%
Luxembourg – Chambre des députés	300	290	97%
Malte – Chambre des représentants	268	1	0%
Moldavie – Parlement de la République de Moldavie	98	74	76%
Monténégro – Parlement du Monténégro	122	6	5%
Pays-Bas – Première Chambre des États généraux	338	51	15%
Pays-Bas – Chambre basse des États généraux	339	314	93%
Macédoine du Nord – Sobranie	124	106	85%
Norvège – Stortinget	185	182	98%
Pologne – Sejm	323	317	97%
Pologne – Sénat	321	311	96%
Portugal – Assemblée de la République	311	298	96%
Roumanie – Chambre des députés	272	260	96%
Roumanie – Sénat	271	87	32%
Saint-Marin – Grand Conseil général	70	1	1%
Serbie – Assemblée nationale	124	10	8%
Slovaquie – Conseil national	292	286	98%

Pays – Chambre	Nombre total de demandes reçues	Nombre total de demandes traitées	Taux de réponse (%)
Slovénie – Državni Zbor (Assemblée nationale)	300	277	92%
Slovénie – Državni svet	300	72	24%
Espagne – Congrès des députés	348	334	96%
Espagne – Sénat	346	152	44%
Suède – Riksdag	329	319	97%
Suisse – Parlement suisse	169	143	85%
Turquie – République de Turquie – Grande Assemblée nationale	114	86	75%
Ukraine – Verkhovna Rada	91	71	78%
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des lords	221	211	95%
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des communes	224	180	80%
États-Unis d'Amérique – Congrès	124	2	2%

3.1.2. Thèmes des demandes

Entre janvier 2025 et juin 2026, le réseau du CERDP a traité un total de **396 demandes comparatives** couvrant un large éventail de questions parlementaires, juridiques, sociales et administratives. La répartition de ces demandes illustre à la fois la diversité des enjeux politiques traités par les parlements et l'intérêt croissant pour les thèmes liés à la modernisation institutionnelle et aux nouveaux défis sociétaux.

Le plus grand nombre de demandes concernait **les questions sociales, la santé et la migration** (66 demandes), suivies par **l'administration du parlement** (64 demandes), **le droit** (30 demandes), **le parlement en général** (27 demandes) et **les compétences, la supervision et le contrôle** (23 demandes). Ensemble, ces catégories représentaient une part importante de l'ensemble des demandes soumises au cours de la période considérée, ce qui reflète la pertinence persistante tant des fonctions parlementaires fondamentales que des évolutions politiques plus larges à travers l'Europe.

Au sein de la catégorie **« Le parlement en général » (00)**, 27 demandes ont été enregistrées, dont 10 relatives au règlement intérieur et 7 concernant des questions parlementaires générales. Parmi les autres thèmes institutionnels fréquemment abordés figuraient **les « Organes parlementaires » (03)** avec 14 demandes, **les « Compétences, supervision et contrôle » (04)** avec 23 demandes, et **l'« Administration du parlement » (05)** avec 64 demandes. Cette dernière catégorie a suscité un intérêt particulier pour les questions liées aux TIC, aux bibliothèques et aux services de recherche, aux dispositifs de sécurité parlementaire et à d'autres aspects de l'administration parlementaire.

La période considérée a également été marquée par une demande soutenue d'informations comparatives sur des questions politiques. **Le droit (12)** a fait l'objet de 30 demandes, tandis que les questions sociales, **la santé et la migration (28)** ont représenté 66 demandes. Parmi les autres sujets ayant suscité une attention notable figuraient **les finances (24)** avec 15 demandes, l'environnement (52) avec 19 demandes, **les transports (48)** avec 14 demandes, les relations internationales (09) avec 14 demandes, **l'éducation (32)** avec 12 demandes, ainsi que la culture et **les médias (34)** avec 13 demandes.

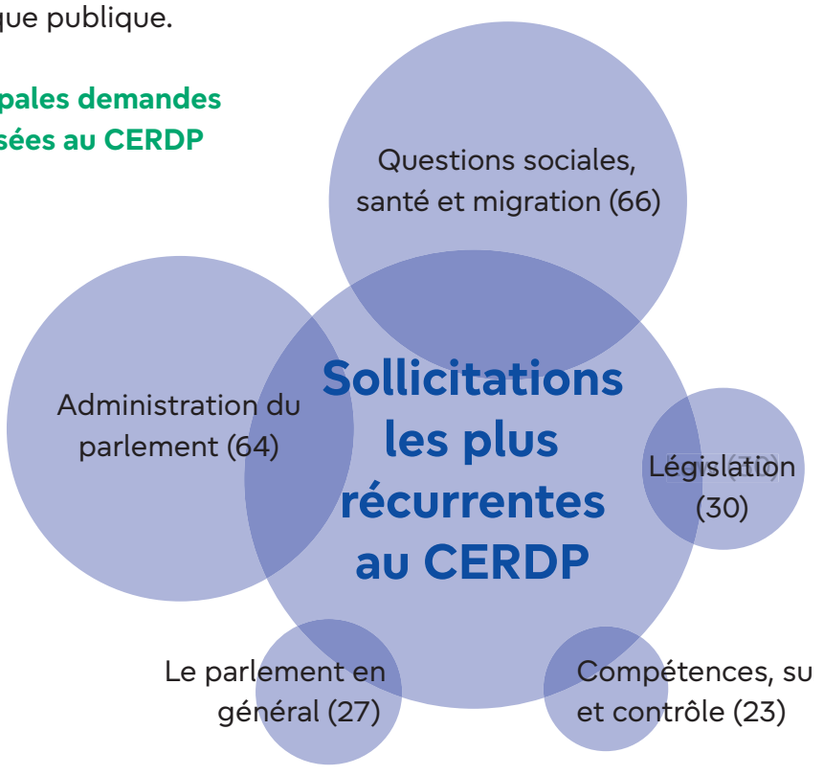
Au niveau des sous-thèmes individuels, plusieurs thèmes se sont révélés particulièrement importants. Le plus grand nombre de demandes concernait **les TIC au sein des parlements** (12 demandes), soulignant la transformation numérique continue des administrations parlementaires. Parmi les sujets abordés figuraient l'intelligence artificielle dans le travail parlementaire, la souveraineté numérique, les services cloud, l'automatisation des processus, la numérisation des documents et le cadre réglementaire de l'intelligence artificielle.

Un niveau d'activité tout aussi élevé a été enregistré dans le domaine de **la santé et de la médecine** (12 demandes), couvrant des sujets tels que la réglementation de la profession d'infirmier, la gouvernance des hôpitaux publics et la législation relative à la procréation médicalement assistée. Parmi les autres thèmes très sollicités figuraient **les bibliothèques, les services de recherche et la documentation** (10 demandes), **les règlements intérieurs** (10 demandes), ainsi que **le droit pénal et les procédures pénales** (10 demandes). Ces chiffres démontrent l'importance persistante de la gouvernance institutionnelle, de la gestion des connaissances et des affaires juridiques au sein des parlements membres du CERDP.

Un deuxième groupe de thèmes récurrents a généré entre sept et neuf demandes chacun. Il s'agissait notamment **des transports routiers et du Code de la route** (9 demandes), **du Parlement en général** (7 demandes), **des questions sociales, de la santé et de la migration** (7 demandes), **de la Sécurité sociale et des prestations sociales** (7 demandes), ainsi que **des migrations et de l'asile** (7 demandes). Cette répartition confirme l'étendue des centres d'intérêt représentés au sein du réseau, allant de la procédure et de l'administration parlementaires aux grands défis sociétaux et réglementaires.

Une autre série de thèmes a généré entre cinq et six demandes chacun, notamment les questions de genre, les commissions parlementaires, les affaires européennes, l'administration parlementaire, les droits et obligations des députés, la sécurité parlementaire, la politique de défense, l'agriculture, la fiscalité et les questions environnementales, ce qui souligne le recours continu au CERDP en tant que source d'expertise comparative sur un large éventail de questions parlementaires et de politique publique.

Principales demandes adressées au CERDP



Nombre le plus élevé de demandes

Domaine	Nombre de demandes
TIC au sein des parlements	12
Médecine et santé, euthanasie	12
Services de recherche et de documentation des bibliothèques	10
Règlements intérieurs	10
Droit pénal et procédures pénales	10
Transport routier et code de la route	9
Le parlement en général	7
Questions sociales, santé et migration	7
Sécurité sociale, prestations et politiques sociales	7
Migration et asile	7

3.1.3. Réponses : taux de réponse, niveaux d'engagement et rapidité des réponses

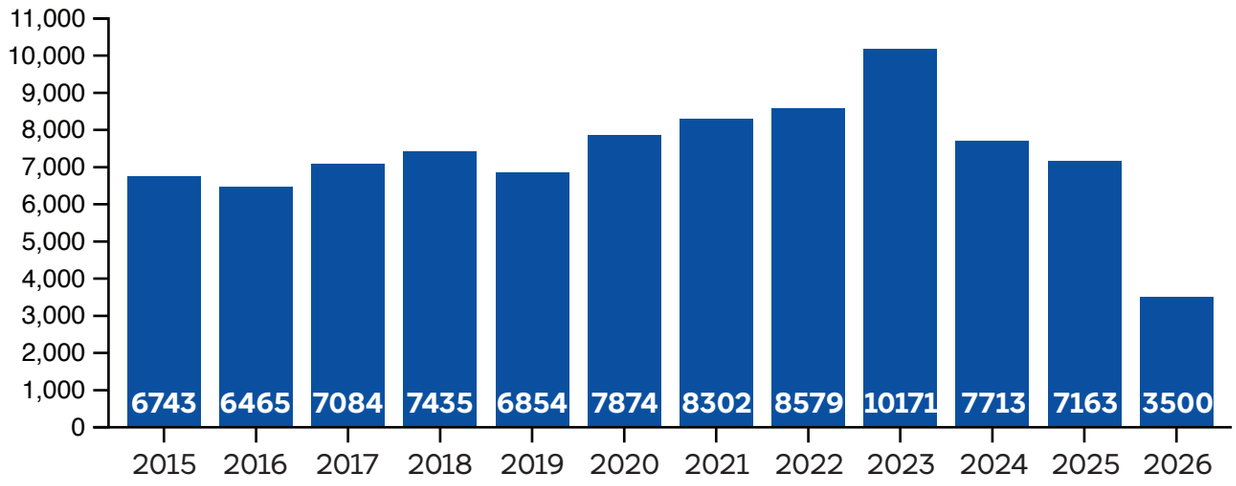
Entre janvier 2025 et juin 2026, les membres du CERDP ont transmis au total **10 889 réponses** à des demandes comparatives, dont **7 163 en 2025 et 3 500 au cours des six premiers mois de 2026.**

Le nombre de réponses reste étroitement lié au volume des demandes transmises par le biais du réseau. Après avoir atteint un niveau record de **10 171 réponses en 2023**, le total s'est établi à **7 713 réponses en 2024** et à **7 163 réponses en 2025**, reflétant la baisse du nombre de demandes déposées au cours de cette même période.

Le réseau a atteint un **taux de réponse global de 63,07 %**, tandis que **68,12 % des réponses ont été transmises avant la date limite** fixée par le parlement demandeur. Ces chiffres témoignent de la réactivité constante des chambres membres et de leur engagement à soutenir l'échange d'informations parlementaires comparatives.

La réactivité des correspondants et des experts parlementaires reste l'un des atouts majeurs du réseau et un facteur essentiel pour que le CERDP reste une plateforme de confiance pour l'échange d'informations interparlementaires.

Nombre de réponses par année



Taux de réponse et de respect des délais

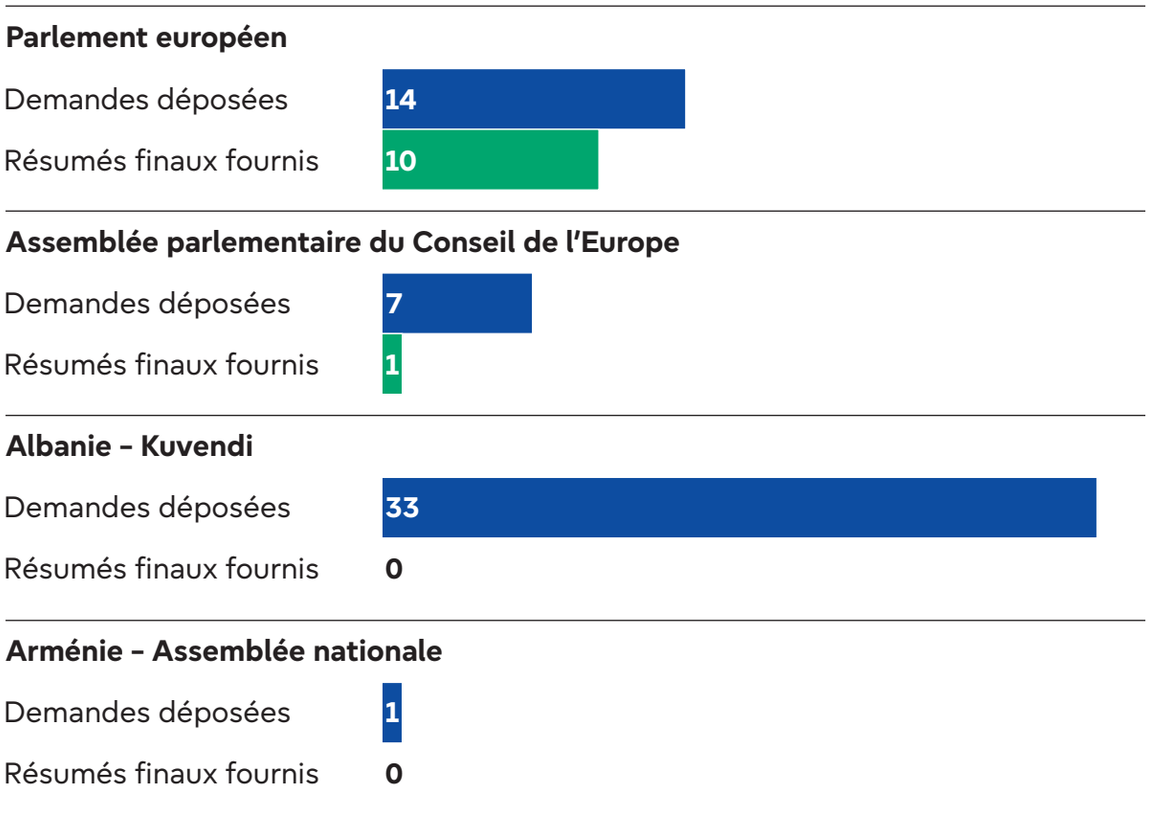
Taux de réponse global	63,07%
Taux global de respect des délais (%)	68,12%

3.1.4. Résumés finaux

Les résumés finaux restent un outil essentiel pour consolider et rendre accessibles les informations échangées dans le cadre des demandes comparatives. Au cours de la période considérée, **147 résumés finaux** ont été fournis pour **397 demandes déposées**, ce qui signifie qu'environ **37 % des demandes** ont abouti à un résumé final. Ce chiffre confirme que, malgré une prise de conscience continue de leur valeur, et bien que des progrès aient été réalisés par rapport aux niveaux très faibles enregistrés avant 2020, la production de résumés finaux reste inégale au sein du réseau. Des rapports précédents ont déjà souligné l'importance des résumés finaux pour mettre en valeur les connaissances générées par les demandes adressées au CERDP et faciliter leur diffusion à plus grande échelle.

Le renforcement de cet aspect de la procédure de demande reste donc une priorité pour les années à venir. Conformément aux priorités du CERDP, une attention particulière devrait continuer d'être accordée au maintien « d'un niveau élevé de réactivité face aux demandes » et à la garantie « dans toute la mesure du possible, de la production systématique de rapports de synthèse finaux par les chambres demandeuses ». Cela sera important non seulement pour préserver l'utilité des demandes individuelles, mais aussi pour améliorer la visibilité, l'accessibilité et la réutilisation à long terme des connaissances produites au sein du réseau.

Synthèses finales par type de demande et par pays/chambre



Autriche – Parlement autrichien

Demandes déposées **7**

Résumés finaux fournis **4**

Belgique – Chambre des représentants | Kamer van volksvertegenwoordigers

Demandes déposées **0**

Résumés finaux fournis **0**

Belgique – Sénat | Senaat

Demandes déposées **0**

Résumés finaux fournis **0**

Bosnie-Herzégovine – Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine

Demandes déposées **1**

Résumés finaux fournis **0**

Bulgarie – Assemblée nationale

Demandes déposées **7**

Résumés finaux fournis **4**

Canada – Parlement du Canada

Demandes déposées **1**

Résumés finaux fournis **0**

Croatie – Hrvatski Sabor

Demandes déposées **3**

Résumés finaux fournis **2**

Chypre – Chambre des représentants

Demandes déposées **15**

Résumés finaux fournis **0**

Tchéquie – Chancellerie de la Chambre des députés

Demandes déposées **4**

Résumés finaux fournis **0**

République tchèque – Sénat

Demandes déposées	0
Résumés finaux fournis	0

Danemark – Folketinget

Demandes déposées	4
Résumés finaux fournis	1

Estonie – Riigikogu

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	1

Finlande – Eduskunta

Demandes déposées	5
Résumés finaux fournis	4

France – Assemblée nationale

Demandes déposées	21
Résumés finaux fournis	0

France – Sénat

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	1

Géorgie – Parlement

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	2

Allemagne – Bundesrat

Demandes déposées	0
Résumés finaux fournis	0

Allemagne – Bundestag allemand

Demandes déposées	25
Résumés finaux fournis	14

Grèce – Vouli Ton Ellinon

Demandes déposées 1

Résumés finaux fournis 0

Hongrie – Assemblée nationale

Demandes déposées 7

Résumés finaux fournis 4

Irlande – Chambres de l'Oireachtas

Demandes déposées 8

Résumés finaux fournis 1

Israël – Knesset

Demandes déposées 14

Résumés finaux fournis 4

Italie – Chambre des députés

Demandes déposées 2

Résumés finaux fournis 2

Italie – Sénat de la République

Demandes déposées 1

Résumés finaux fournis 1

Lettonie – Saeima de la République de

Demandes déposées 8

Résumés finaux fournis 6

Lituanie – Seimas

Demandes déposées 28

Résumés finaux fournis 0

Luxembourg – Chambre des députés

Demandes déposées 3

Résumés finaux fournis 0

Malte – Chambre des représentants

Demandes déposées	0
Résumés finaux fournis	0

Moldavie – Parlement de la République de Moldavie

Demandes déposées	8
Résumés finaux fournis	0

Monténégro – Parlement du Monténégro

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	1

Pays-Bas – Première Chambre des États généraux

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	0

Pays-Bas – Chambre basse des États généraux

Demandes déposées	11
Résumés finaux fournis	5

Macédoine du Nord – Sobranie

Demandes déposées	5
Résumés finaux fournis	5

Norvège – Stortinget

Demandes déposées	2
Résumés finaux fournis	2

Pologne – Sejm

Demandes déposées	9
Résumés finaux fournis	3

Pologne – Sénat

Demandes déposées	11
Résumés finaux fournis	4

Portugal – Assemblée de la République

Demandes déposées 14

Résumés finaux fournis 7

Roumanie – Chambre des députés

Demandes déposées 5

Résumés finaux fournis 4

Roumanie – Sénat

Demandes déposées 36

Résumés finaux fournis 14

Saint-Marin – Grand Conseil général

Demandes déposées 0

Résumés finaux fournis 0

Serbie – Assemblée nationale

Demandes déposées 0

Résumés finaux fournis 0

Slovaquie – Conseil national

Demandes déposées 14

Résumés finaux fournis 7

Slovénie – Državni Zbor

Demandes déposées 3

Résumés finaux fournis 1

Slovénie – Državni svet

Demandes déposées 0

Résumés finaux fournis 0

Espagne – Congrès des députés

Demandes déposées 2

Résumés finaux fournis 2

Espagne – Sénat

Demandes déposées	**0**
Résumés finaux fournis	**0**

Suède – Riksdag

Demandes déposées	**30**
Résumés finaux fournis	**25**



Turquie – République de Turquie – Grande Assemblée nationale

Demandes déposées	**3**
Résumés finaux fournis	**0**



Ukraine – Verkhovna Rada

Demandes déposées	**4**
Résumés finaux fournis	**4**



Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des lords

Demandes déposées	**1**
Résumés finaux fournis	**1**



Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des communes

Demandes déposées	**9**
Résumés finaux fournis	**0**



3.2. Réunions statutaires du CERDP

3.2.1. Réunion des Secrétaires généraux des parlements sur le CERDP dans le cadre de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement – Strasbourg (France), organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – 21 mars 2025

À l'occasion de chaque Conférence européenne des Présidentes et Présidents de parlement, les Secrétaires généraux des parlements nationaux et des assemblées interparlementaires qui y participent tiennent une réunion. La présentation des activités passées et futures du CERDP figure parmi les points permanents à l'ordre du jour de cette réunion. Les co-directeurs du CERDP y présentent le rapport d'activité annuel, fournissent des statistiques sur les demandes comparatives et les séminaires, et exposent les grandes lignes du programme d'activités pour la période à venir. .

Organisée en marge de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, la réunion des Secrétaires généraux a été l'occasion de réfléchir aux évolutions stratégiques au sein du réseau du CERDP. L'ordre du jour comprenait un échange de vues sur l'évolution du rôle des technologies d'intelligence artificielle dans les contextes parlementaires, mettant en évidence à la fois les opportunités et les défis posés par la transformation numérique. A l'occasion de cette réunion, Sanna Lepola, directrice générale des partenariats pour la démocratie parlementaire au Parlement européen, qui a remplacé lors de cette réunion Leticia Zuleta de Reales Ansaldo au poste de codirectrice du CERDP pour le Parlement européen, a présenté le rapport d'activité du CERDP pour 2023–2024, et Valérie Clamer, codirectrice au titre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a présenté les priorités et le programme du CERDP pour 2025-2026. Ces deux documents ont été officiellement adoptés par les Secrétaires généraux, qui ont réaffirmé leur engagement en faveur du développement continu et de la pertinence du CERDP.

3.2.2. Conférence annuelle des correspondants – Berne (Suisse), 2 et 3 octobre 2025

La Conférence annuelle des correspondants du CERDP rassemble les représentants désignés de tous les parlements membres afin de passer en revue les activités du Centre, d'échanger des expériences et de discuter des moyens de renforcer la coopération interparlementaire. La Conférence sert de plateforme pour présenter les dernières informations concernant les demandes comparatives, les séminaires et l'utilisation des outils numériques, tout en fournissant des orientations sur les nouvelles priorités. Ses conclusions alimentent directement la préparation du programme de travail du CERDP, garantissant ainsi que les activités restent étroitement alignées sur les besoins concrets des parlements nationaux et du Parlement européen.

La Conférence annuelle 2025 des correspondants du CERDP s'est tenue à Berne, en Suisse, les 2 et 3 octobre, sous l'égide du Parlement suisse. L'événement a réuni des représentants de 32 États membres, ainsi que des collègues du réseau.

La Conférence s'est ouverte par un discours de bienvenue de M. Pierre-Hervé Freléchoz, secrétaire du Conseil national et chef du secteur « Commissions et recherche », suivi d'un discours liminaire de l'ambassadeur Claudio Fischer, chef du secteur « Affaires internationales et multilinguisme », sur le rôle du Parlement suisse dans le contexte international. L'après-midi de la première journée a été consacrée à une pré-conférence thématique sur l'intelligence artificielle et la gouvernance. Les différentes tables rondes ont donné lieu à de nombreuses interventions d'experts, mettant en évidence le rôle croissant de l'intelligence artificielle dans la gouvernance et les travaux parlementaires, ainsi que les opportunités et les risques liés à ces technologies émergentes.

La deuxième journée a débuté par une séance d'introduction destinée aux nouveaux correspondants, animée par Barbara Pinto Leite, Charlotte Cousins et Mathias Kersten. La séance plénière, présidée par les co-directeurs Valérie Clamer et Jesús Gómez, s'est ouverte par des remerciements adressés à Leticia Zuleta de Reales pour son travail en tant que codirectrice du PE, suite à sa nomination au poste de directrice générale des droits des citoyens, de la justice et des affaires institutionnelles au Parlement européen, ainsi que par un mot de bienvenue à l'intention de Jesús Gómez, de retour en tant que codirecteur. Cette séance a notamment porté sur l'adoption du procès-verbal de la précédente Conférence annuelle des correspondants, l'adoption du rapport d'activité annuel intermédiaire (septembre 2024 – août 2025), la présentation des lignes directrices adoptées en matière d'ouverture et de transparence, ainsi qu'un rapport sur les activités menées dans les domaines d'intérêt, présenté par les coordinateurs du CERDP.

Des groupes de discussion parallèles sur le rôle des correspondants du CERDP et la révision des lignes directrices de 2008 ont ensuite eu lieu. Les conclusions ont été présentées par Natalia Švecová et Tanja Nurmi, accompagnées d'une proposition visant à poursuivre les discussions lors de la Conférence annuelle de 2026. Enfin, Claudia Dunca a présenté le site web remanié du CERDP, en soulignant les améliorations apportées à l'automatisation des flux de travail, à l'expérience utilisateur et à la transparence.

3.2.3. Réunions du Comité exécutif

Le Comité exécutif du CERDP se réunit plusieurs fois par an (en présentiel ou en ligne) et est composé des deux co-directeurs ainsi que de cinq représentants des parlements nationaux. Le Comité supervise le fonctionnement du Centre, assure le suivi des demandes comparatives et des séminaires, et prépare le programme d'activités qui sera adopté par la Conférence annuelle des correspondants. Ses réunions constituent un forum permettant d'orienter les travaux du CERDP au niveau de la direction, en garantissant l'efficacité et la cohérence avec les objectifs généraux.

Réunion du Comité exécutif – Bruxelles (en ligne), organisée par le Parlement européen, le 20 janvier 2025

Le Comité exécutif s'est réuni à distance pour passer en revue les développements récents et préparer la prochaine phase des activités du CERDP. La réunion a débuté par l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal de la précédente session tenue le 19 septembre 2024. L'un des points clés a été le suivi de la Conférence annuelle des correspondants à Dublin, notamment le lancement officiel d'un groupe de travail sur l'ouverture et la transparence des données collectées au sein du réseau.

Les préparatifs de la Conférence annuelle de 2025 à Berne ont été présentés par Jacqueline Kucera, et le Comité a examiné le programme proposé de séminaires et d'événements pour la période 2025-2026. La réunion a également été l'occasion d'adopter le rapport d'activité du CERDP pour la période 2023-2024 ainsi que les priorités pour 2025-2026, réaffirmant ainsi l'orientation stratégique du Centre.

Une mise à jour a été fournie sur le développement en cours du site web du CERDP. Le Comité a également approuvé la nomination de deux nouveaux coordinateurs :

pour le domaine d'intérêt « Affaires économiques et budgétaires », Carlo Frati, directeur du département du Trésor de la Chambre des députés italienne ; et pour le domaine d'intérêt « Bibliothèques, services de recherche et archives », Natalia Švecová, directrice de l'Institut parlementaire de la Chancellerie du Conseil national de la République slovaque.

Réunion du Comité exécutif – Paris, organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les 5 et 6 juin 2025

Le Comité exécutif s'est réuni en présentiel au siège du Conseil de l'Europe à Paris afin d'évaluer les progrès accomplis et de préparer les prochaines activités du CERDP. La réunion s'est ouverte par un discours de bienvenue et l'adoption de l'ordre du jour, suivis de l'approbation du procès-verbal de la précédente session qui s'était tenue à distance en janvier 2025. Parmi les principaux sujets abordés figuraient le suivi de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement qui s'est tenue à Strasbourg en mars, ainsi que la planification de la Conférence annuelle des correspondants à Berne (3-4 octobre 2025). Le Comité a examiné l'ordre du jour proposé pour la conférence de Berne.

Le Comité a également examiné les propositions du groupe de travail sur l'ouverture et la transparence des données et a passé en revue les développements récents ainsi que les séminaires à venir dans les domaines d'intérêt. Le mandat du coordinateur pour le domaine des TIC dans les parlements a été officiellement renouvelé. Un point sur l'évolution du site web du CERDP a également été présenté.

Réunion du Comité exécutif – Bruxelles (en ligne), organisée par le Parlement européen, le 19 septembre 2025

Le Comité exécutif s'est réuni à distance afin de procéder à un dernier échange de vues sur l'organisation de la prochaine Conférence annuelle des correspondants à Berne, d'adopter le rapport d'activité annuel et les nouvelles lignes directrices élaborées par le groupe de travail sur l'ouverture et la transparence des données collectées au sein du réseau.

La réunion s'est ouverte par l'adoption de l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal de la précédente session qui s'était tenue à Paris. Outre l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence annuelle et la discussion sur les propositions du groupe de travail, les coordinateurs ont présenté les activités prévues pour les domaines d'intérêt et les participants ont été informés des dernières avancées concernant le site web.

Réunion du Comité exécutif – Bruxelles (en ligne), organisée par le Parlement européen, le 21 janvier 2026

Le Comité exécutif s'est réuni à distance pour échanger sur les quatre domaines d'intérêt, assurer le suivi de la Conférence annuelle de 2025, discuter du cinquantième anniversaire et prendre connaissance des derniers développements concernant le site web du CERDP, entre autres.

La réunion a débuté par l'annonce du départ d'Annibale Ferrari et du renouvellement du mandat de Christoph Konrath.

L'un des points clés a été le suivi de la Conférence annuelle des correspondants à Berne et la préparation de la Conférence annuelle de 2026, y compris la mise en place d'un groupe de travail sur le rôle des correspondants.

Parmi les autres sujets abordés, un point a été fait sur le développement en cours du site web du CERDP, une discussion a eu lieu sur la manière de rendre la communication sur les différents domaines d'intérêt plus dynamique et accessible, et un échange de vues s'est déroulé pour explorer les opportunités et les défis liés à l'IA, dans l'optique de rédiger des recommandations ou des orientations. Enfin, le Comité a officiellement décidé de créer un groupe de travail dédié au cinquantième anniversaire du CERDP pour une durée de deux ans.

Réunion du Comité exécutif – Bratislava (en présentiel), organisée par le Conseil national de la République slovaque, les 11 et 12 juin 2026

Le Comité exécutif s'est réuni en présentiel au Conseil national de la République slovaque à Bratislava afin d'évaluer les progrès accomplis et de préparer les prochaines activités du CERDP.

Parmi les principaux sujets abordés figuraient la préparation de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement qui se tiendra à Rome (15–16 octobre 2026) et celle de la Conférence annuelle des correspondants qui se tiendra à Luxembourg (12–13 novembre 2026).

Le Comité a également examiné les propositions du groupe de travail sur le cinquantième anniversaire du CERDP, les développements récents et les prochains séminaires dans les domaines d'intérêt, et a donné le coup d'envoi au groupe de travail sur le rôle des correspondants. Un échange de vues a eu lieu concernant le site web remanié du CERDP, les lignes directrices sur l'utilisation de l'IA au sein du CERDP et les priorités du CERDP pour 2027–2028.

3.3. Séminaires du CERDP dans les domaines d'intérêt

Le CERDP organise chaque année des séminaires thématiques afin de favoriser les échanges d'expertise et de bonnes pratiques entre les fonctionnaires parlementaires. Ces événements offrent l'occasion d'aborder de manière plus approfondie des questions présentant un intérêt direct pour les travaux parlementaires, complétant ainsi le rôle du Centre en tant que pôle d'information comparative. Les séminaires s'articulent autour des quatre domaines d'intérêt du CERDP : les affaires économiques et budgétaires ; les technologies de l'information et de la communication ; les bibliothèques, les services de recherche et les archives ; ainsi que les pratiques et procédures parlementaires. Grâce à ces forums spécialisés, le CERDP permet un partage ciblé des connaissances, renforce les réseaux professionnels et contribue au développement institutionnel des parlements membres.

Huit séminaires ont été organisés au cours de la période couverte par le présent rapport. Ils ont porté sur l'intelligence artificielle, la visualisation des données, les commissions d'enquête parlementaires, le rôle des services de recherche et des bibliothèques, ainsi que les évolutions récentes de la gouvernance économique européenne. Ils ont réuni 426 participants issus des chambres parlementaires du réseau du CERDP.

3.3.1. Domaine d'intérêt : bibliothèques parlementaires, recherche et archives

Coordonné par Natália Švecová, le domaine d'intérêt « Bibliothèques parlementaires, recherche et archives » couvre l'organisation, les services et la stratégie des services d'information parlementaires. Il inclut les effectifs, l'utilisation des TIC, l'engagement des usagers et l'accessibilité au public.

Ouverture des archives du Parlement européen grâce à l'IA (4–5 février 2025, Bruxelles, Belgique)

Organisé par l'unité des archives du Parlement européen, ce séminaire pratique a réuni 39 participants pour une expérience immersive dans l'application de l'intelligence artificielle aux pratiques d'archivage. L'événement s'est concentré sur le déploiement et la configuration d'Archibot, une solution d'IA sur mesure conçue pour améliorer l'accès aux documents d'archives publics.

La première journée a permis aux participants de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'IA générative et des grands modèles linguistiques, grâce à des sessions pratiques consacrées à l'ingénierie des prompts, à la génération augmentée par la recherche et à la visualisation des données via des tableaux de bord interactifs. Les participants ont eu accès à des environnements cloud individuels pour tester et affiner les flux de travail basés sur l'IA à l'aide de leurs propres ensembles de documents et métadonnées. La journée s'est conclue par un exercice de jeu de rôle au Parliamentarium, simulant l'expérience d'un député européen.

La deuxième journée a été consacrée au déploiement technique d'Archibot, notamment à sa configuration, au chargement des documents et à sa gestion opérationnelle. Des présentations et des ateliers pratiques ont guidé les participants dans la mise en place de l'outil, en soulignant son potentiel pour rationaliser l'accès aux archives et améliorer l'interaction avec les utilisateurs. Le séminaire s'est achevé par une séance de synthèse reprenant les principaux enseignements et les perspectives d'avenir pour l'intégration de l'IA dans les archives parlementaires.

En alliant réflexion stratégique et formation technique, ce séminaire a fourni une feuille de route concrète aux parlements souhaitant moderniser leurs systèmes d'archivage et tirer parti de l'IA au service de la transparence publique et de la mémoire institutionnelle.

Renforcer le rôle des services de recherche et des bibliothèques parlementaires (6–7 novembre 2025, Podgorica, Monténégro)

Organisé par le Parlement du Monténégro, ce séminaire en présentiel a réuni 53 participants afin d'explorer les évolutions récentes dans le fonctionnement des services de recherche et des bibliothèques parlementaires, en accordant une attention particulière à la finalité, au champ d'action et au public cible de ces services. Les participants ont échangé des idées et des expériences sur la manière de renforcer la visibilité tant interne qu'externe des services de recherche et des bibliothèques, en mettant l'accent sur les stratégies de sensibilisation, les initiatives de promotion, l'image de marque, le marketing et la promotion de ces services au sein de l'administration et au-delà.

L'événement s'est ouvert par des allocutions de bienvenue prononcées par Boban Stanišić, secrétaire général du Parlement du Monténégro, et Natália Švecová, coordinatrice du CERDP pour le domaine d'intérêt « Bibliothèques, recherche et archives parlementaires », directrice de l'Institut parlementaire du Conseil national de la République slovaque.

La première session a porté sur les évolutions récentes du fonctionnement des services de recherche et des bibliothèques parlementaires, en accordant une attention particulière à la finalité, au champ d'action et au public cible de ces services. La deuxième session a permis de dresser un état des lieux de l'organisation, de la composition, des processus de travail, des normes de qualité et de la coopération au sein de l'administration parlementaire des services de recherche et des bibliothèques parlementaires, et a abordé les stratégies de développement possibles.

La première session de la deuxième journée a porté sur les stratégies de rayonnement, les activités de sensibilisation, l'image de marque, le marketing et la promotion des services de recherche et des bibliothèques parlementaires au sein de l'administration parlementaire et au-delà. La quatrième et dernière session a exploré les nouvelles tendances en matière d'activités éducatives proposées par les services de recherche et/ou les bibliothèques parlementaires.

Nataša Komnenić, directrice de l'Institut parlementaire, et Natália Švecová ont clôturé la session. Elles ont réaffirmé l'importance de la coopération interparlementaire et du travail du réseau du CERDP.

3.3.2. Domaine d'intérêt : Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements

Coordonné par Frode Rein, le domaine d'intérêt « Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements » offre une plateforme de coopération et d'échange de connaissances entre les administrations parlementaires européennes sur la transformation numérique, les technologies de l'information et l'innovation. Ce domaine couvre des thèmes tels que l'intelligence artificielle, les systèmes d'information parlementaires, les services numériques, la cybersécurité, la gestion des données, les données ouvertes, la gouvernance numérique et l'utilisation des technologies émergentes pour soutenir le travail parlementaire et renforcer la résilience institutionnellee.

Améliorer le processus législatif grâce aux structures de données et à l'IA (27-28 février 2025, Reykjavík, Islande)

Organisé par l'Althingi, ce séminaire en présentiel a réuni 59 participants afin d'explorer comment les données structurées et l'intelligence artificielle transforment les flux de travail législatifs au sein des parlements européens. L'événement s'est ouvert par un discours de bienvenue de Ragna Árnadóttir, secrétaire générale de l'Althingi, suivi d'un discours liminaire de Helgi Hrafn

Gunnarsson, ancien député et spécialiste en informatique, qui a partagé ses réflexions sur l'intégration de contenus intelligents dans les processus législatifs afin de promouvoir la transparence et l'innovation.

La première journée a été consacrée aux documents législatifs intelligents et à leur traitement, avec des sessions consacrées à l'utilisation de formats structurés, des normes XML et des outils numériques pour rationaliser la rédaction et la publication des textes législatifs.

La deuxième journée a été marquée par une présentation liminaire de Brynjólfur Borgar Jónsson, PDG de DataLab, qui a présenté Vegvísir, un programme de feuille de route sur l'IA récemment achevé par l'administration parlementaire islandaise. Les sessions suivantes ont abordé l'application pratique de l'IA dans le travail parlementaire, notamment la prise de décision fondée sur les données, l'automatisation et l'utilisation éthique des technologies d'IA.

Le séminaire s'est conclu par une synthèse des principaux enseignements et une discussion sur les actions de suivi. Grâce aux présentations d'experts et aux échanges entre pairs, cet événement a offert une perspective sur la manière dont les parlements peuvent exploiter les structures de données et l'IA pour améliorer l'efficacité législative, l'accessibilité et la confiance du public.

Les dilemmes de l'IA au sein des parlements : libérer le potentiel de l'IA tout en relevant ses défis au sein des parlements (16–17 octobre 2025, Bruxelles, Belgique)

Organisé par le Parlement européen, ce séminaire en présentiel a réuni 75 participants et s'est concentré sur le potentiel de transformation et les défis de gouvernance liés à l'intelligence artificielle (IA) dans le travail parlementaire. Ce séminaire de deux jours, organisé en collaboration avec le Centre de compétence sur l'IA du Parlement européen, a rassemblé des experts parlementaires, des chercheurs et des responsables institutionnels afin d'explorer le rôle transformateur de l'intelligence artificielle dans les environnements législatifs.

L'événement a été inauguré par Sanna Lepola, directrice générale de la DG PART au Parlement européen, et Lorenzo Mannelli, directeur général de la DG ITEC au Parlement européen, qui ont souligné l'importance de la collaboration interparlementaire pour faire face aux opportunités et aux défis posés par l'intelligence artificielle.

Les débats ont débuté par un discours d'ouverture du professeur d'université Peter Parycek, consacré à l'évolution des relations entre l'IA et les institutions démocratiques. Ce discours a été suivi d'une présentation des résultats récents de l'enquête du CERDP et d'une discussion sur les retours d'expérience issus de la pré-conférence du CERDP sur l'IA, qui s'est tenue à Berne. Les sessions suivantes ont porté sur la mise en œuvre de l'IA au sein des parlements (en mettant l'accent

sur l'amélioration de la rédaction législative et la rationalisation des processus administratifs) ainsi que sur les initiatives de sensibilisation à l'IA au sein du secteur public et à son intention.

Au cours de la deuxième journée, quatre sessions ont été organisées. Le séminaire a débuté par une session intitulée « Aligner le déploiement de l'IA sur les réglementations européennes et nationales et les cadres éthiques », suivie d'une session consacrée à « Résoudre le dilemme de la boîte noire et garantir l'explicabilité de l'IA ». Les participants ont débattu des « défis liés à l'adoption et aux cas d'utilisation de l'IA, ainsi que des stratégies de communication », des applications pratiques et des cas d'utilisation émergents de l'IA au sein des parlements, ainsi que du développement des ressources humaines, du renforcement des capacités et de la pérennité de l'IA dans les parlements.

Jesús Gómez, directeur des relations avec les parlements nationaux à la DG PART et codirecteur du CERDP, a conclu le séminaire en réaffirmant l'engagement du Parlement européen en faveur de la transformation numérique et des discussions interparlementaires, ainsi que le rôle important que joue le CERDP dans les échanges interparlementaires.

Intégration institutionnelle et gouvernance de l'intelligence artificielle dans les processus parlementaires fondamentaux (21-22 mai 2026, Erevan, Arménie)

Organisé par l'Assemblée nationale de la République d'Arménie, ce séminaire en présentiel a réuni 46 participants. Organisé par la Division du suivi législatif et de l'information, au sein du Département de l'expertise et de l'analyse de l'Assemblée nationale d'Arménie, ce séminaire a réuni des professionnels des technologies de l'information, des responsables parlementaires et des décideurs issus des parlements du réseau du CERDP. Il s'est concentré sur la manière dont l'intelligence artificielle peut être intégrée au niveau institutionnel dans les organisations parlementaires et les processus de travail. Les discussions ont porté sur les structures de gouvernance, le contrôle humain, les capacités organisationnelles et la mise en œuvre pratique dans des domaines tels que l'examen législatif, les processus de rédaction, le soutien analytique et la gestion de l'information.

Le séminaire a débuté par une séance de bienvenue et les allocutions d'ouverture de Mme Heghine Khachikyan, Mme Arusyak Kananyan et M. Frode Rein.

La première session, consacrée à la perspective arménienne, a mis en lumière les initiatives et projets pilotes actuels en matière d'IA, les défis de gouvernance identifiés et a présenté les prochaines étapes vers l'intégration institutionnelle. La deuxième session, axée sur la gouvernance, la responsabilité et les limites à ne pas franchir dans l'utilisation de l'IA au parlement, a exploré les stratégies d'IA et les structures de gouvernance, les modèles « Human-in-the-loop » ainsi que les politiques de transparence et de divulgation. La deuxième journée a porté sur l'IA dans les flux de travail parlementaires ainsi que sur les capacités institutionnelles, la culture de l'IA et la préparation organisationnelle.

Le séminaire a examiné les différentes manières dont les parlements s'efforcent de comprendre comment l'IA peut être utilisée efficacement, certains étant plus avancés que d'autres. Des exemples provenant notamment du Parlement fédéral belge, du Parlement autrichien, du Sénat français, de l'EPRS ou du secrétariat de la commission BUDG du Parlement européen ont été abordés. Parallèlement, la nécessité d'une souveraineté numérique dans le contexte de tensions géopolitiques croissantes et de l'utilisation de la technologie numérique à des fins militaires a été abordée. L'utilisation de l'IA au sein des parlements est récemment devenue l'un des sujets de discussion les plus animés au sein du réseau du CERDP, et devrait continuer à susciter de l'intérêt à l'avenir.

3.3.3. Domaine d'intérêt : Pratiques et procédures parlementaires

Coordonné par Christoph Konrath, le domaine d'intérêt « Pratiques et procédures parlementaires » se concentre sur les aspects juridiques, structurels et fonctionnels des assemblées parlementaires, y compris leurs pouvoirs, leur organisation et leur interaction avec la société. Il couvre également le statut des députés et des ministres, leurs rôles internationaux et leurs activités en contact avec le public, telles que les relations avec la presse, le protocole et l'accueil des visiteurs.

Les commissions d'enquête parlementaires dans la pratique (12-13 juin 2025, Paris, France)

Organisé par le Sénat français, ce séminaire en présentiel a réuni 57 participants et a servi de forum d'échange sur le fonctionnement et les défis des commissions d'enquête parlementaires (CEP). L'événement s'est ouvert par des allocutions de bienvenue prononcées par Sylvie Vermeillet, vice-présidente du Sénat chargée du contrôle, et Éric Tavernier, secrétaire général du Sénat. Une session d'introduction animée par Christoph Konrath, coordinateur du CERDP pour les pratiques et procédures parlementaires, et Anne-Céline Didier, correspondante du CERDP, a donné un aperçu des différents cadres juridiques et modèles de commissions d'enquête parlementaires au sein des parlements membres.

Le séminaire s'est articulé autour de trois sessions thématiques. La première a examiné les commissions d'enquête parlementaires en tant qu'outils de contrôle de l'exécutif, en mettant l'accent sur leur création, leur composition, leur champ d'action et le rôle des administrations parlementaires. La deuxième a abordé les pouvoirs et les techniques d'enquête, notamment les auditions, l'accès aux documents confidentiels et l'utilisation d'outils numériques et du soutien d'experts. La troisième a exploré la collaboration et les tensions entre les commissions d'enquête parlementaires et d'autres institutions, en particulier le pouvoir judiciaire, et a examiné les mécanismes de gestion des conflits institutionnels.

Une table ronde finale a invité les participants à partager leurs expériences concernant les résultats et le suivi des commissions d'enquête parlementaires, notamment la mise en œuvre des recommandations, les stratégies de communication et leur impact sur l'opinion publique. Le séminaire s'est conclu par une séance plénière résumant les principaux enseignements et réaffirmant l'importance des commissions d'enquête parlementaires en tant qu'instruments de responsabilité démocratique.

3.3.4. Domaine d'intérêt : Affaires économiques et budgétaires

Coordonné par Carlo Frati (jusqu'en juin 2026) et Bernardo Polverari (depuis juin 2026), le domaine d'intérêt « Affaires économiques et budgétaires » couvre des thèmes économiques, financiers et fiscaux, notamment la budgétisation, la politique fiscale, le commerce, l'énergie, l'innovation, l'agriculture, l'emploi, la monnaie numérique et les finances publiques et privées. Il assure également le suivi des plans nationaux de relance et publie des mises à jour pertinentes.

La nouvelle gouvernance économique européenne : un an après sa mise en œuvre (25–26 septembre 2025, Madrid, Espagne)

Organisé par le Congreso de los Diputados du Parlement espagnol, ce séminaire a réuni 40 délégués représentant 24 chambres de 22 pays. Ces deux journées d'échanges ont porté sur la première année de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance économique dans les pays de l'Union européenne et sur le rôle joué par les parlements nationaux dans la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des plans budgétaires et structurels à moyen terme.

L'événement s'est ouvert par des allocutions de bienvenue prononcées par Mme Sara Sieira, secrétaire générale du Sénat, M. Pedro Peña, correspondant du CERDP au Congrès des députés et directeur de la division de la recherche, de l'analyse et des publications, M. Carlo Frati, coordinateur du CERDP pour le domaine d'intérêt « Affaires économiques et budgétaires », et Sylvia Martí, secrétaire générale adjointe du Congrès des députés.

Diego Martínez López, professeur d'économie à l'université Pablo Olavide de Séville, a ouvert le débat par un discours liminaire intitulé « Évaluation de la nouvelle gouvernance européenne au terme de sa première année : besoins de dépenses croissants et suivi de la viabilité de la dette ». Une séance en petits groupes a permis aux participants, répartis en quatre groupes, de discuter des enseignements tirés après un an de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

S'étalant sur deux jours, le séminaire s'est articulé en quatre sessions. La première session, animée par Carlo Frati, a consisté en quatre présentations nationales portant sur les plans budgétaires et structurels à moyen terme, comparés aux indications de la Commission européenne et au processus de dialogue visant à définir la trajectoire des dépenses. La deuxième session a permis aux participants d'échanger sur l'évaluation de la Commission européenne et les recommandations du Conseil de l'Europe concernant les plans budgétaires et structurels à moyen terme nationaux. La troisième session a été consacrée aux perspectives et aux défis potentiels de la nouvelle gouvernance, en mettant l'accent sur les coûts, le changement climatique et les dépenses de défense. La quatrième session a porté sur le rôle des parlements dans le processus d'adoption et de mise en œuvre des plans budgétaires et structurels à moyen terme.

Précédés d'un questionnaire, les résultats présentés ont mis en évidence une participation plutôt faible des assemblées législatives à l'élaboration et à l'approbation des plans nationaux à moyen terme ; un retard dans l'adaptation des législations nationales au cadre budgétaire de la nouvelle gouvernance ; ainsi qu'une diversité de solutions adoptées par la Commission européenne en réponse aux situations variées des pays de l'Union européenne concernant la situation initiale des finances publiques, les risques liés à la viabilité de la dette, les divergences méthodologiques et les besoins émergents en matière de dépenses. En réponse, ce séminaire a souligné la nécessité d'une plus grande transparence afin de renforcer le rôle des parlements dans la promotion de l'appropriation nationale de la nouvelle gouvernance, ainsi que la nécessité pour les services de recherche parlementaires de jouer un rôle actif dans la promotion d'une meilleure compréhension de la nouvelle gouvernance de l'Union européenne auprès des parlementaires et du grand public.

3.3.5. Domaine d'intérêt commun : séminaire CERDP-EPRS 2025

La visualisation des données au sein des parlements : vers une communauté de pratique (11–12 décembre 2025, Bruxelles, Belgique)

Organisé par le Service de recherche du Parlement européen (EPRS), ce séminaire en présentiel a réuni 57 participants afin d'échanger sur l'utilisation de la visualisation des données au sein des parlements, dans le but de développer une communauté de pratique. Cet événement a offert aux participants un forum pour présenter leurs produits visuels existants et prévus, partager leur expérience en matière de méthodologie, d'outils et d'approches organisationnelles, ainsi que pour discuter des nouveaux défis qui se posent lors de la préparation et de la présentation des données sous forme visuelle.

Le séminaire a débuté par une séance d'ouverture et une intervention introductive de Victor Negrescu, vice-président du Parlement européen, et de Natália Švecová, coordinatrice du CERDP pour le domaine d'intérêt « Bibliothèques, recherche et archives parlementaires », directrice de l'Institut parlementaire du Conseil national de la République slovaque.

Cette intervention a été suivie d'une conférence d'experts sur le prochain budget à long terme de l'Union européenne. Cette question fondamentale pour l'UE et ses États membres a constitué une bonne introduction au thème du séminaire, compte tenu de l'utilisation intensive des visualisations de données dans les discussions budgétaires. La session suivante s'est concentrée sur un élément crucial des visualisations de données : l'obtention et la vérification des données. Elle a été suivie d'une session consacrée à l'examen de l'utilisation de formats variés et flexibles pour les visualisations de données.

La deuxième journée de la conférence a été consacrée au facteur humain dans la visualisation des données. Une première session a examiné diverses pratiques liées à la formation, au recrutement et/ou à l'engagement de personnel. En outre, un échange sur les approches en matière de culture des données a eu lieu. La dernière session thématique s'est concentrée sur l'utilisation de la visualisation des données à des fins d'analyse comparative.

Le séminaire a été clôturé par Sarah Sheil, directrice du Service de recherche des députés (DG EPRS), Andrea Laskavá, chef de l'unité « Coopération institutionnelle » (DG PART) et Christoph Konrath, coordinateur du CERDP pour le domaine d'intérêt « Pratiques et procédures parlementaires », chef de l'unité « Soutien scientifique et coordination en matière parlementaire » au Conseil national d'Autriche.

3.4. Groupes de travail du CERDP

3.4.1. Groupe de travail sur l'ouverture et la transparence

La question de l'utilisation et du partage des informations échangées au sein du réseau du CERDP fait l'objet de discussions au sein du réseau depuis plusieurs années. Lors de la Conférence annuelle des correspondants qui s'est tenue à Dublin en 2024, les participants ont constaté qu'il existait des interprétations divergentes parmi les parlements membres concernant l'utilisation des informations obtenues par le biais de demandes comparatives et d'autres activités du CERDP. Afin de favoriser une discussion structurée, un questionnaire sur les pratiques de partage d'informations a été lancé en mars 2024. Les résultats ont mis en évidence une diversité d'approches au sein du réseau, certains parlements appliquant des politiques d'accès plus restrictives, tandis que d'autres privilégiaient un modèle plus ouvert. Parallèlement, des préoccupations liées à la confidentialité, à la protection des données, à la sécurité et à la sensibilisation des utilisateurs ont été identifiées, soulignant la nécessité de disposer de lignes directrices communes.

En réponse, le Comité exécutif a décidé de créer un groupe de travail dédié à l'ouverture et à la transparence, coprésidé par Christoph Konrath et Patrick Vollmer. S'appuyant sur les conclusions des discussions de Dublin et des échanges ultérieurs au sein du réseau, le groupe de travail a élaboré un ensemble de lignes directrices pratiques visant à clarifier l'utilisation, le partage et la publication des informations au sein du CERDP. Les lignes directrices proposées établissent une distinction entre différentes catégories d'informations, clarifient le traitement des contenus confidentiels, introduisent des définitions et des clauses de non-responsabilité communes, et mettent en place un mécanisme de révision par les répondants avant publication.

Le projet de document d'orientation a été examiné et approuvé par le Comité exécutif en septembre 2025, à l'issue de plusieurs réunions du groupe de travail. Les membres du Comité ont salué le caractère pratique du document et sa capacité à fournir une conception commune de l'ouverture, de la transparence et de la confidentialité au sein du CERDP. Les lignes directrices sur l'ouverture et la transparence ont ensuite été présentées au réseau et officiellement adoptées. Leurs principes et exigences ont été pris en compte lors du développement du nouveau site web du CERDP, contribuant ainsi à garantir davantage de clarté, de cohérence et de transparence dans la gestion de l'information au sein du réseau. Le texte intégral des lignes directrices figure en annexe (annexe II) du présent rapport.

3.4.2. Groupe de travail sur le rôle des correspondants

Le rôle des correspondants du CERDP est depuis longtemps reconnu comme essentiel au bon fonctionnement du réseau. Lors de la Conférence annuelle des correspondants qui s'est tenue à Berne en octobre 2025, des groupes de discussion spécifiques ont examiné les défis auxquels sont confrontés les correspondants dans l'exercice de leurs responsabilités. Les participants ont identifié un certain nombre de problèmes récurrents, notamment l'augmentation de la charge de travail, l'accumulation de multiples responsabilités au sein d'un même poste, les difficultés à diffuser les informations du CERDP en interne, ainsi que la complexité ou le manque de clarté de certaines demandes comparatives. Les discussions ont également mis en évidence la nécessité d'améliorer la structure et la qualité des demandes et des réponses, de renforcer le soutien entre pairs, et de fournir des conseils supplémentaires ainsi que des possibilités d'intégration aux nouveaux correspondants.

S'appuyant sur ces conclusions, le Comité exécutif a poursuivi ses discussions sur la meilleure façon de soutenir les correspondants dans leur travail. Il a été convenu que le lancement du nouveau site web du CERDP devait précéder tout examen formel du cadre existant, afin de permettre au réseau d'évaluer dans quelle mesure les nouvelles fonctionnalités de la plateforme pourraient contribuer à réduire les charges administratives et à faciliter les tâches quotidiennes. Le Comité exécutif a donc décidé de reporter les travaux de fond jusqu'à ce que la nouvelle plateforme ait été mise en place et que son impact pratique puisse être évalué.

À la suite de la finalisation et du lancement du nouveau site web, le Comité exécutif a officiellement créé, en juin 2026, un groupe de travail sur le rôle des correspondants. Coordonné par Natália Švecová et Tanja Nurmi, ce groupe de travail a été chargé de réviser la note d'orientation existante de 2008 sur le rôle du correspondant du CERDP et d'élaborer un modèle de description des tâches pour les correspondants du CERDP. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité des demandes et des réponses comparatives, en s'appuyant sur les conclusions des discussions de Berne et les retours d'expérience reçus des utilisateurs du nouveau site web.

La participation au groupe de travail a ensuite été ouverte à tous les collègues intéressés au sein du réseau. Le groupe devrait préparer un document de réflexion pour la Conférence annuelle des correspondants qui se tiendra à Luxembourg en novembre 2026, présentant des propositions initiales visant à actualiser les orientations existantes. Son objectif final est d'élaborer des lignes directrices révisées à l'intention des correspondants du CERDP, ainsi qu'un modèle de description de poste recommandé qui pourrait servir de référence aux parlements membres pour l'organisation et le soutien de la fonction de correspondant.

3.4.3. Groupe de travail sur les lignes directrices relatives à l'IA

L'utilisation croissante de l'intelligence artificielle dans les administrations parlementaires est apparue comme un thème récurrent dans les activités du CERDP ces dernières années, en particulier lors des séminaires et des échanges liés aux services de recherche, aux bibliothèques et à l'administration parlementaire. En janvier 2026, le Comité exécutif a discuté de la nécessité d'aller au-delà du simple échange d'expériences pour élaborer des lignes directrices pratiques à l'intention du réseau. Les participants ont reconnu à la fois les opportunités offertes par l'intelligence artificielle, notamment en matière de soutien à la recherche, de synthèse et de processus administratifs, et les défis liés à la garantie de l'exactitude, de l'impartialité et d'une utilisation responsable. Il a également été noté que les parlements membres progressaient à des rythmes différents dans ce domaine, d'où l'importance d'élaborer des lignes directrices qui soient pratiques, accessibles et pertinentes pour des institutions présentant des niveaux d'expérience variés.

À l'issue de ces discussions, une proposition a été formulée visant à créer un groupe de travail dédié, dont l'objectif serait d'explorer les opportunités et les défis liés à l'intelligence artificielle et de préparer des lignes directrices pratiques à l'intention des membres du CERDP. Les participants ont souligné l'importance de s'appuyer sur les pratiques et les expériences existantes déjà mises en œuvre au sein des parlements nationaux et d'autres organisations interparlementaires, tout en veillant à ce que les futures lignes directrices restent suffisamment souples pour s'adapter au rythme rapide des évolutions technologiques.

Lors de sa réunion de juin 2026, le Comité exécutif a examiné un premier document de réflexion préparé par Patrick Vollmer et a approuvé une feuille de route pour cette initiative. Reconnaissant l'importance d'ancrer les discussions futures dans des données recueillies à l'échelle du réseau, il a été convenu de mener une enquête auprès des parlements membres afin d'identifier les pratiques existantes, les défis et les priorités. Les résultats de cette enquête serviront à élaborer un document de réflexion en vue de la Conférence annuelle des correspondants à Luxembourg et constitueront la base des futurs échanges, dans le but d'élaborer des lignes directrices internes pratiques concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du réseau du CERDP. Ces lignes directrices auront pour objectif de soutenir les activités et les échanges d'informations du CERDP et seront révisées régulièrement afin de refléter les évolutions dans ce domaine en pleine mutation.

3.4.4. Groupe de travail sur le cinquantième anniversaire du CERDP

À l'approche du cinquantième anniversaire du CERDP en 2027, le Comité exécutif a mis en place un groupe de travail dédié chargé de coordonner les préparatifs de cet événement marquant. À la suite de discussions préliminaires menées fin 2025, le Parlement européen a élaboré une stratégie de communication visant à soutenir les activités liées à cet anniversaire à l'échelle du réseau, notamment par la mise au point de supports promotionnels communs et d'initiatives susceptibles d'être reproduites par les parlements membres. En janvier 2026, le Comité exécutif a officiellement institué le groupe de travail pour une période de deux ans et a invité les collègues intéressés de l'ensemble du réseau à contribuer à ses activités.

Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 20 mars 2026 et a commencé à travailler sur un certain nombre d'initiatives destinées à célébrer l'histoire, les réalisations et les acteurs du réseau du CERDP. Un appel à contributions a été lancé en vue d'une exposition photographique commémorative qui sera présentée lors de la Conférence annuelle de 2027, permettant ainsi aux parlements membres de mettre en avant leurs expériences et leurs contributions au réseau. Les documents recueillis dans le cadre de cette initiative serviront également à la préparation d'une publication spéciale consacrée à cet anniversaire. Le groupe de travail a en outre convenu de recueillir des témoignages, des photographies, des documents historiques et des récits personnels reflétant l'évolution du CERDP au cours des cinq dernières décennies, en mettant particulièrement l'accent sur la contribution du personnel parlementaire et de la coopération interparlementaire.

Parallèlement, les travaux ont avancé sur une série de supports de communication destinés à accroître la visibilité du CERDP et à soutenir les événements liés à cet anniversaire à l'échelle du réseau. En juin 2026, le groupe de travail avait conçu un logo anniversaire et mis à jour un dépliant promotionnel, et avait commencé à travailler sur d'autres supports, notamment une vidéo promotionnelle et une boîte à outils destinée à soutenir les activités organisées par les parlements membres. Des projets sont également en cours d'élaboration pour une exposition itinérante et d'autres supports de communication pouvant être adaptés et utilisés au niveau national, tout en conservant une identité visuelle cohérente à l'échelle du réseau. Les parlements membres ont été encouragés à apporter leurs idées et leurs supports, et à réfléchir à la manière dont ils souhaiteraient célébrer cet anniversaire au niveau national.

Le groupe de travail poursuivra ses activités tout au long des années 2026 et 2027, dans le but de faire en sorte que le cinquantième anniversaire du CERDP soit à la fois l'occasion de célébrer les réalisations du réseau et de promouvoir son rôle dans le soutien à la coopération parlementaire, au partage des connaissances et aux institutions démocratiques à travers l'Europe.

3.5. Site web du CERDP

En 2024, la Direction générale des technologies de l'information du Parlement européen (DG ITEC) a lancé un projet d'envergure visant à moderniser la plateforme numérique du réseau du CERDP. Cette initiative a été motivée par les limites du système existant, en service depuis 2007 et confronté à des défis croissants liés à l'obsolescence technologique, à la cybersécurité, à la maintenabilité, à l'évolutivité et à l'expérience utilisateur. L'objectif du projet n'était pas seulement de remplacer une technologie vieillissante, mais aussi de fournir une plateforme moderne capable de répondre aux besoins en constante évolution du réseau du CERDP pour les années à venir.

Cette refonte a été conçue comme un effort de modernisation stratégique alliant le renouvellement technologique à l'amélioration des processus métier et de l'expérience utilisateur. Outre le redéveloppement de l'application à l'aide de technologies front-end et back-end modernes, le projet comprenait l'optimisation des structures de contenu, la rationalisation des flux de travail et la mise en place de fonctionnalités renforcées en matière de sécurité et de conformité.

À l'issue de tests approfondis et d'activités de validation par les utilisateurs menés tout au long de l'année 2025 et du premier semestre 2026, la nouvelle plateforme du CERDP a été déployée le **4 juin 2026**. La nouvelle plateforme remplace un système obsolète par une solution moderne, sécurisée et évolutive, conçue pour soutenir la coopération interparlementaire et faciliter l'échange d'informations au sein du réseau. Bien que la plateforme soit désormais opérationnelle, des activités supplémentaires de mise en œuvre et d'optimisation se poursuivront au cours des prochains mois.

La mise en œuvre suit une feuille de route structurée, conçue pour accompagner l'adoption progressive et la stabilisation de la plateforme. Cette feuille de route comprend plusieurs phases, allant du soutien post-lancement et des activités d'adoption par les utilisateurs à la transition vers un fonctionnement normal et à l'amélioration continue, sur la base des retours d'expérience des utilisateurs et de l'évolution des besoins.

La nouvelle plateforme offre aux utilisateurs un certain nombre de fonctionnalités améliorées. Celles-ci comprennent la possibilité de préparer des projets de réponse avant leur publication, de déléguer les réponses à des collègues au sein des administrations parlementaires, d'accéder à des tableaux de bord personnalisés et de communiquer directement avec les demandeurs grâce à des outils de collaboration dédiés. La plateforme offre également une plus grande autonomie aux chambres grâce à une gestion décentralisée des utilisateurs et introduit de nouveaux tableaux de bord analytiques ainsi que des fonctionnalités de reporting visant à améliorer la supervision et le suivi des activités du réseau.

Afin d'accompagner la mise en place de la nouvelle plateforme, un plan dédié d'assistance et de stabilisation post-lancement a été établi. À la fin de la période couverte par le rapport, la plateforme se trouvait dans la phase initiale d'assistance post-lancement. La feuille de route prévoit une transition progressive, passant d'une assistance renforcée et d'activités d'adoption par les utilisateurs vers un fonctionnement standard et une optimisation continue, les améliorations futures s'appuyant sur les retours d'expérience des utilisateurs et l'évolution des besoins opérationnels.

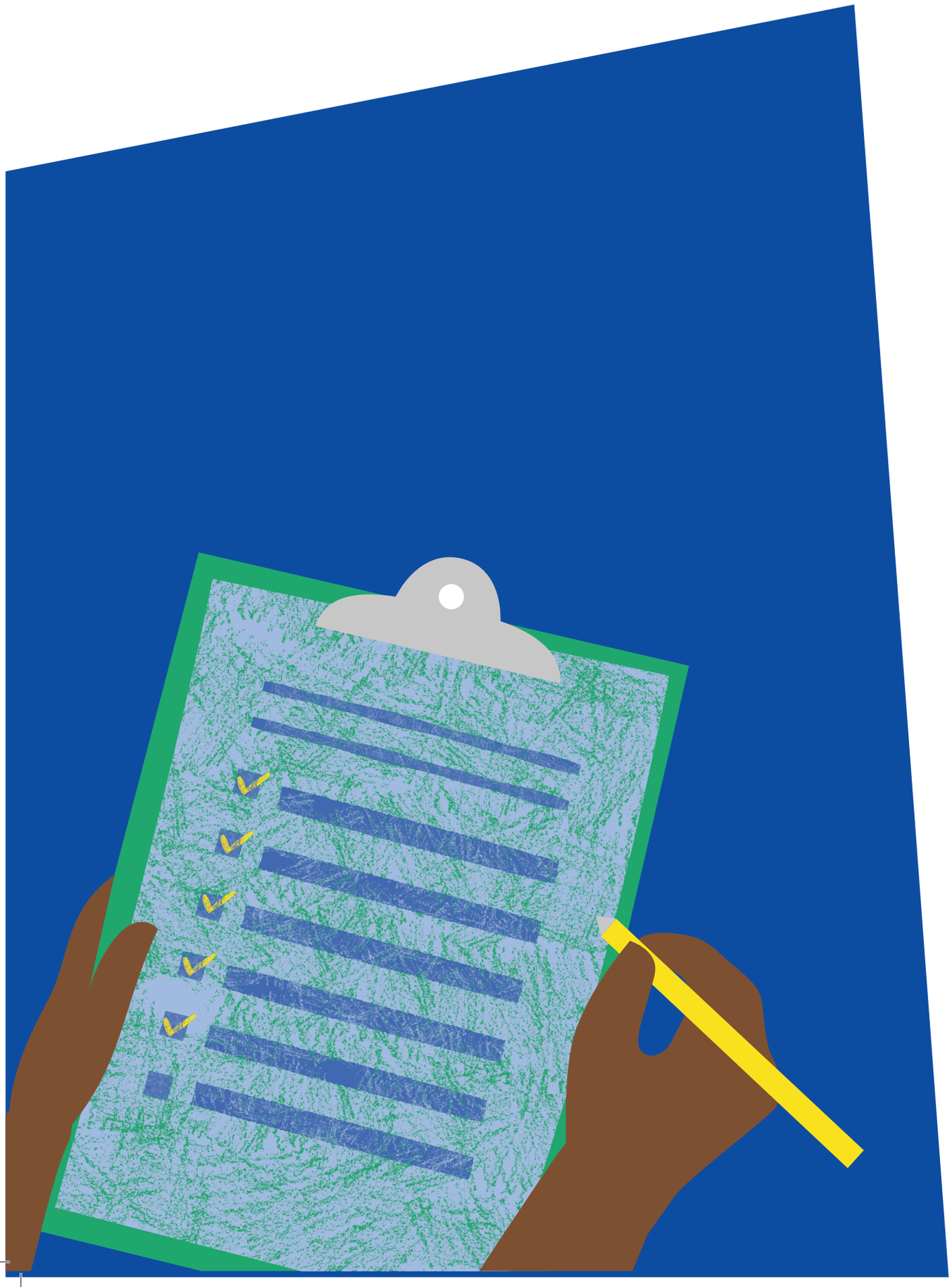
Plus concrètement, la feuille de route est entrée en vigueur le 4 juin 2026 et prévoit les phases suivantes :

- Phase « **Hypercare** » du 1er au 30e jour, avec une équipe d'assistance dédiée assurant une réponse rapide pour résoudre les problèmes critiques, les pannes du système, les problèmes de migration des données et les blocages urgents rencontrés par les utilisateurs, afin de garantir un démarrage sans heurts ;
- Phase **de stabilisation et d'adoption par les utilisateurs**, du 31e au 90e jour, durant laquelle les activités du système reviennent progressivement à la normale tandis que les retours des utilisateurs sont recueillis, que des améliorations mineures sont mises en œuvre et que des sessions de formation sont organisées si nécessaire ;
- La phase **de transition vers les opérations standard**, du 91e au 180e jour, durant laquelle le support passe progressivement d'une assistance renforcée au lancement à un modèle de support informatique standard, la plateforme fonctionnant selon les procédures de service habituelles ;
- Et la phase **d'optimisation continue** à partir du 6e mois, durant laquelle la plateforme continue d'évoluer grâce à des améliorations planifiées, une maintenance continue et des optimisations régulières basées sur les besoins métier et les retours des utilisateurs.



Feuille de route de mise en œuvre du site web

Le lancement du nouveau site web représente une étape importante, tant sur le plan organisationnel que technologique, pour le CERDP. Bien que la plateforme n'en soit encore qu'aux premiers stades de sa mise en œuvre et de son adoption par les utilisateurs, elle établit une base moderne pour les développements futurs et crée de nouvelles opportunités pour soutenir la coopération, l'échange d'informations et le partage des connaissances au sein du réseau. Les mois à venir permettront au CERDP de stabiliser davantage la plateforme, de recueillir les retours d'expérience des utilisateurs et de continuer à affiner le service en réponse aux besoins de ses membres.



4. Priorités 2027 – 2028

Le cycle 2027–2028 revêt une importance particulière pour le réseau. Les priorités énoncées ci-après s'appuient sur le travail accompli ces dernières années, avec la volonté d'accroître l'impact du réseau, d'étendre sa portée et de veiller à ce que ses structures servent efficacement les parlements membres. En 2027, le CERDP fêtera son cinquantième anniversaire, couronnant ainsi un demi-siècle d'échanges démocratiques et de coopération interparlementaire. Cet anniversaire offre l'occasion de célébrer ses accomplissements, de réfléchir à l'évolution du réseau et de définir une vision commune pour son orientation future.

Compte tenu des objectifs statutaires, les priorités du CERDP pour les années 2027-2028 sont définies comme suit :

1. Célébrer le cinquantième anniversaire du CERDP en 2027. La Conférence annuelle des correspondants constituera le moment fort des célébrations du réseau. Un groupe de travail « Anniversaire » a été mis en place pour superviser l'organisation de cet événement. Les parlements membres sont également invités à marquer cet anniversaire en organisant leurs propres événements et activités, en s'appuyant sur des supports communs élaborés à cette fin. Cet anniversaire sera également l'occasion de promouvoir le rôle et la valeur ajoutée du CERDP au sein des administrations parlementaires et d'accroître la visibilité de ses activités dans l'ensemble des services.

2. Veiller à ce que le nouveau site internet du CERDP soit exploité pleinement et efficacement. Cette plateforme simplifie les processus, améliore l'accessibilité et centralise les ressources du réseau. Les efforts porteront sur la familiarisation de tous les utilisateurs avec ce nouvel outil, notamment grâce à des conseils ciblés et à des supports de formation, ainsi que sur la transition de toutes les demandes comparatives vers le système en ligne. Cela permettra d'améliorer les capacités de recherche et de soutenir l'efficacité à long terme du réseau. Le site web pourrait également servir de plus en plus de plateforme centrale pour l'échange de connaissances au sein du réseau, en favorisant le partage des bonnes pratiques, en facilitant l'accès aux ressources et en encourageant son utilisation plus large par les collègues des différentes administrations parlementaires, y compris au-delà du réseau établi de correspondants.

3. Encourager davantage la participation de tous les correspondants du CERDP et de leurs adjoints à l'ensemble des activités du réseau et améliorer la compréhension du travail du CERDP au sein des parlements nationaux, avec le soutien actif de leurs Secrétaires généraux respectifs.

4. Encourager et soutenir les coordinateurs du CERDP chargés des domaines d'intérêt dans leurs efforts visant à favoriser l'échange d'informations sur des questions d'actualité, principalement en organisant et en accueillant des séminaires.

5. Encourager le personnel parlementaire à tirer parti des opportunités offertes par le réseau du CERDP et son site web, notamment pour rechercher des informations et établir des contacts et une coopération avec d'autres parlements membres du CERDP. Un accent particulier sera mis sur la promotion du CERDP au sein des administrations parlementaires, notamment par le biais d'une communication interne et d'actions de sensibilisation ciblées, afin d'élargir la participation au-delà du réseau établi de correspondants. Afin d'améliorer l'implication des jeunes collaborateurs, il convient de faciliter leur participation aux activités et aux échanges du CERDP.

6. Poursuivre le développement des échanges d'informations par le biais de la procédure de demandes comparatives, conformément aux lignes directrices existantes, notamment en maintenant un niveau élevé de réactivité face aux demandes et en veillant, dans la mesure du possible, à la production systématique de rapports de synthèse finaux par les chambres demandeuses.

7. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité tant des demandes que des réponses, notamment en promouvant des orientations plus claires, en encourageant des contributions bien structurées et ciblées, et en favorisant une compréhension commune des bonnes pratiques au sein du réseau.

8. Renforcer l'échange d'informations dans les quatre domaines d'intérêt pour lesquels des coordinateurs ont été désignés (bibliothèques, recherche et archives parlementaires ; technologies de l'information et de la communication dans les parlements ; pratiques et procédures parlementaires ; affaires économiques et budgétaires), notamment par le biais des espaces thématiques du site web du CERDP.

9. Élaborer des lignes directrices internes sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle au sein du réseau du CERDP. Ces lignes directrices seront pratiques et accessibles, et feront l'objet d'une révision régulière afin de refléter l'évolution rapide dans ce domaine. Elles visent à aider les parlements membres confrontés à des questions similaires dans leurs propres contextes institutionnels.

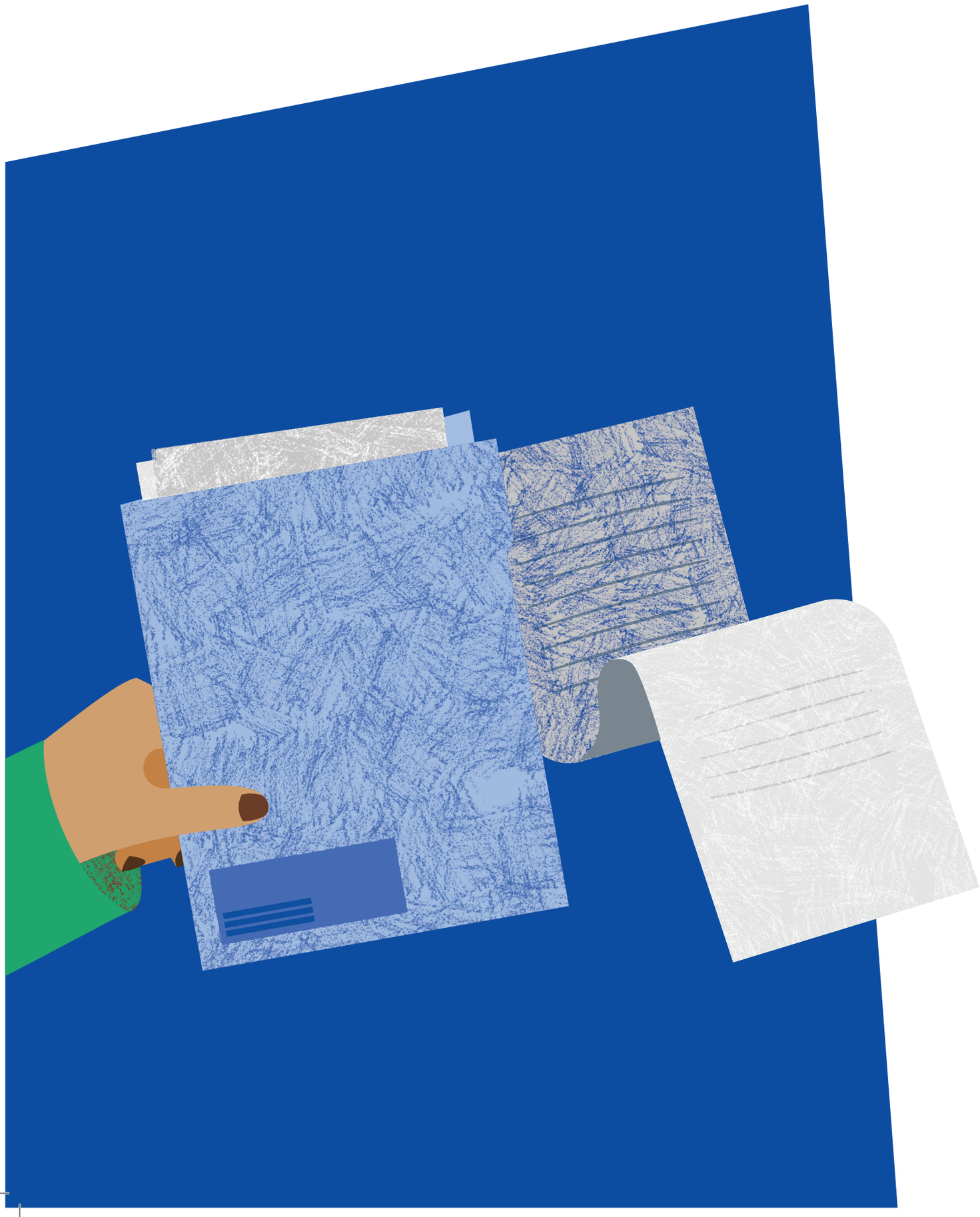
10. Continuer à organiser et à accueillir des séminaires destinés au personnel parlementaire sur des sujets d'intérêt commun, sur la base des propositions formulées par les parlements nationaux, en permettant au personnel de participer et de contribuer à ces événements. Le cas échéant, des formats virtuels ou hybrides seront également utilisés, ce qui permettra une plus grande flexibilité et un meilleur rapport coût-efficacité, notamment compte tenu des contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés de nombreux parlements membres.

11. S'appuyer sur le succès des webinaires du CERDP et continuer à organiser régulièrement des réunions d'experts en ligne, en mobilisant les ressources nécessaires, en complément des séminaires en présentiel. Le CERDP reste néanmoins un réseau qui repose sur les relations interpersonnelles.

12. Mettre à jour régulièrement les fiches d'information parlementaires et l'annuaire.

13. Favoriser les contacts avec d'autres réseaux d'échanges parlementaires (par exemple l'IPEX, l'IFLA, Parline de l'UIP et le CIP), ainsi qu'avec le réseau des représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles, dans le but non seulement d'éviter les doublons d'activités, mais aussi d'identifier des domaines potentiels de synergies et de partage d'expériences.

14. Envisager, si nécessaire, une deuxième mise à jour du site web du CERDP dans le courant de l'année 2027, en fonction des retours des utilisateurs et de l'évolution des besoins, afin d'améliorer encore ses fonctionnalités et de répondre à toute nouvelle exigence.



5. Annexes

5.1. Annexe I – Statuts du CERDP, octobre 2019

Les statuts du CERDP ont été adoptés par les Secrétaires généraux réunis lors de la Conférence des Présidents qui s'est tenue à Budapest le 7 juin 1996, et, par la suite, modifiés à Tallinn le 31 mai 2006, et à Strasbourg les 21 septembre 2012 et 25 octobre 2019.

PRÉAMBULE

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) a été créé en 1977 à la demande de la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes (depuis 2004 : la Conférence européenne des Présidents de Parlement, et depuis 2019, la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement).

OBJECTIFS

Article 1

Le CERDP a pour objectif de promouvoir l'échange d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires, et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires.

Lors de l'échange d'information, le CERDP encourage, chaque fois que possible, l'emploi et le développement des technologies de l'information et de la communication.

Le CERDP coopère avec d'autres réseaux s'occupant de l'échange d'informations entre les parlements d'Europe

COMPOSITION DU CERDP

Article 2

Le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les assemblées parlementaires, dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de Parlement, sont membres du CERDP.

Article 3

Un parlement jouissant du statut d'invité spécial ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut participer aux différentes activités du CERDP mais sans voter en son sein.

Le CERDP peut coopérer avec des assemblées parlementaires non européennes.

ORGANES DIRECTEURS DU CERDP

La réunion des Secrétaires généraux

Article 4

Le CERDP travaille sous l'autorité des Secrétaires généraux des assemblées membres. Lors de leurs réunions organisées tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de Parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et définissent les priorités de son fonctionnement.

La Conférence des correspondants

Article 5

Le secrétaire général de chaque assemblée parlementaire nomme un haut fonctionnaire (correspondant) chargé de représenter son assemblée au sein de la Conférence des correspondants du CERDP. Les Secrétaires généraux peuvent aussi nommer des correspondants adjoints.

Le correspondant est choisi parmi des fonctionnaires ayant, de par leurs activités, des relations étroites avec le CERDP et qui ont des contacts directs avec le secrétaire général de leur assemblée. Il/elle pourra ainsi coordonner les activités des fonctionnaires de son assemblée, appelés à jouer un rôle actif au sein du CERDP.

Article 6

La Conférence des correspondants est responsable, en coopération avec les co-directeurs (voir l'article 8), de l'organisation des activités du CERDP. Elle examine et adopte les rapports intermédiaires d'activité annuels du CERDP, élaborés et présentés par les co-directeurs, et le programme d'action du CERDP pour les années suivantes.

Les réunions de la Conférence des correspondants, présidées par les co-directeurs, ont lieu au moins tous les douze mois.

Les décisions de la Conférence des correspondants sont prises, en principe, par consensus. Dans l'impossibilité de parvenir à un consensus, les décisions sont acquises par vote, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, réunissant la majorité des membres du CERDP (voir l'article 2).

Le Comité exécutif

Article 7

Le Comité exécutif est composé des deux co-directeurs et de cinq correspondants désignés par la Conférence des correspondants. Il se réunit, aussi souvent que nécessaire, à la demande d'au moins deux de ses membres ou de cinq correspondants.

Les membres du Comité exécutif, autres que les co-directeurs, sont élus pour un mandat de trois ans. Ils sont rééligibles une fois. Les élections ont lieu lors de la Conférence annuelle des correspondants, en prenant dûment en considération le besoin de préserver l'équilibre géographique dans la composition du Comité exécutif.

Le Comité exécutif prend des décisions si la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont acquises à la majorité des suffrages exprimés.

Le Comité exécutif élabore le rapport d'activité biennal qui est ensuite soumis pour approbation, avec les priorités du CERDP pour les deux années à venir, aux Secrétaires généraux des parlements lors de la réunion qu'ils tiennent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de Parlement.

Les co-directeurs

Article 8

Les Secrétaires généraux du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nomment chacun un haut fonctionnaire en tant que co-directeur du CERDP.

Les deux co-directeurs sont responsables de la gestion de toutes les activités du CERDP ; ils se font assister par les deux co-secrétaires du CERDP et par d'autres fonctionnaires de leur institution respective.

En même temps, les co-directeurs peuvent être les correspondants de leur assemblée.

METHODES DE TRAVAIL

Article 9

Le CERDP promeut la coopération entre les assemblés membres par l'échange d'informations, la compilation de documentation et d'études et l'organisation de séminaires, et par le partage des connaissances sur les applications parlementaires des TIC. Sur proposition du Comité exécutif, la Conférence des correspondants élabore des lignes directrices détaillées pour les études et les demandes comparatives et pour l'organisation des séminaires du CERDP.

Le CERDP peut également participer à d'autres activités organisées dans ses domaines d'intérêt ou en initier.

Lorsqu'elle estime qu'un domaine nécessite une activité continue, la Conférence des correspondants peut décider de la désignation d'un coordonnateur chargé de promouvoir, dans ce domaine, une coopération étroite entre les assemblées membres. Ce coordonnateur est choisi par le Comité exécutif au sein du personnel compétent des assemblées membres, avec le consentement de l'assemblée concernée, pour un mandat renouvelable de trois ans.

Sur proposition du Comité exécutif, et pour un mandat précis, la Conférence des correspondants peut aussi décider de la création de groupes de travail ad hoc composés de membres des personnels des assemblées membres. Le Comité exécutif en définit alors la durée, qui ne peut être supérieure à trois ans.

FINANCEMENT DU CERDP

Article 10

Les assemblées membres du CERDP supportent les frais de participation de leurs fonctionnaires aux activités du CERDP de même que les coûts de communication avec le CERDP.

Les assemblées membres peuvent organiser des activités du CERDP, telles que des réunions, des séminaires, etc., en prenant à leur charge les frais qui en découlent. Elles peuvent aussi verser des contributions financières volontaires au CERDP.

Les frais de fonctionnement courants du CERDP sont pris en charge par les budgets du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, conformément à la pratique actuelle.

Le CERDP peut accepter des dons extérieurs après avis favorable de la Conférence des correspondants.

RÉVISION DES STATUTS

Article 11

La révision des présents statuts relève de la compétence des Secrétaires généraux des assemblées membres, qui se réunissent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de Parlement.

5.2. Annexe II – Lignes directrices sur l'ouverture et la transparence

À la suite des ateliers organisés en mars et mai 2025 et des réunions du Comité exécutif de juin et septembre 2025, le présent document expose les nouvelles lignes directrices en matière d'ouverture et de transparence concernant les demandes et les réponses au CERDP. Ce document a été adopté par les correspondants lors de la Conférence annuelle qui s'est tenue à Berne, en Suisse, le 3 octobre 2025. Une note d'information figure en annexe.

Aperçu des principales propositions

- Clarifier la définition des termes utilisés par le réseau.
- Introduire deux sous-catégories principales de demandes : « administratives et procédurales » et « législation, politique et mise en œuvre ».
- Instaurer une obligation de transparence concernant les destinataires visés par une demande.
- Permettre aux répondants de préciser si les informations doivent rester confidentielles ou si elles peuvent être partagées avec les membres ou diffusées plus largement.
- Fournir des recommandations concernant les références et les liens fournis dans les réponses aux demandes.
- Modifier la clause de non-responsabilité afin d'améliorer l'ouverture et la transparence.

Objectif des nouvelles lignes directrices

1. Les différentes approches adoptées en matière de confidentialité des réponses et des informations recueillies lors des séminaires du CERDP constituent un risque pour le CERDP et les parlements, étant donné que des informations internes et confidentielles pourraient être divulguées par inadvertance, ce qui pourrait placer un parlement ou le CERDP dans une situation délicate.
 Ces nouvelles lignes directrices destinées aux demandeurs et aux répondants concernant l'utilisation et la réutilisation des réponses atténuent ce risque.

Définitions

2. Les discussions sur l'ouverture et la transparence ont fait apparaître des interprétations divergentes de la terminologie. Les présentes lignes directrices utilisent les termes suivants :

- **Réseau du CERDP :** les membres du CERDP sont : le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les chambres parlementaires dont le président est membre de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement. Les services du Centre peuvent également être utilisés par les pays ayant le statut d'observateur au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Les pays bénéficiant du statut de « partenaire pour la démocratie » au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peuvent également utiliser les services du Centre avec un accès limité. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du réseau CERDP.
- **Demande :** requête formulée par un correspondant en vue d'obtenir des informations auprès des correspondants du réseau du CERDP.
- **Demandeur :** le correspondant qui formule la demande par l'intermédiaire du réseau du CERDP.
- **Répondant :** le correspondant qui apporte une réponse à une demande formulée par le demandeur.
- **Administration :** le personnel d'un parlement appartenant au réseau du CERDP.
- **Membre :** un membre d'un parlement appartenant au réseau du CERDP.
- **Public :** le grand public.
- **Tiers :** une organisation ou une personne extérieure au réseau du CERDP et au parlement d'un État membre, par exemple une organisation non gouvernementale. Cela n'inclut pas les membres ni le public.
- **Parlement :** ce terme est utilisé par abréviation pour désigner les parlements nationaux, les assemblées et/ou les chambres.

Types de demandes

3. Sur le nouveau site web du CERDP, les demandeurs sont invités à préciser l'objet de leur demande. Il existe deux catégories : (i) administrative, procédurale ; (ii) législation, politique, mise en œuvre. La première est destinée à couvrir les demandes d'informations sur le fonctionnement interne des parlements. La seconde permet aux demandeurs de recueillir des informations comparatives sur la manière dont un État membre fonctionne dans un domaine particulier du droit ou de la politique publique, un type de demande autorisé par les statuts du CERDP et qui représente désormais environ les deux tiers des demandes. Cette distinction permet aux correspondants de trier les demandes ; certains d'entre eux ne sont en effet en mesure de répondre qu'aux demandes portant sur des questions administratives ou procédurales, tandis que d'autres

peuvent apporter des réponses plus étendues. Les correspondants doivent être conscients des limites potentielles de la capacité de leurs collègues à répondre aux demandes relatives à la « législation, à la politique et à la mise en œuvre » lorsqu'ils formulent des demandes via le réseau.

4. Les demandeurs devront ensuite sélectionner le destinataire souhaité de la réponse parmi : (i) le personnel de l'administration d'un parlement (réseau du CERDP) ; (ii) un seul membre d'un parlement ; (iii) un groupe de membres d'un parlement ; (iv) le public. Plusieurs sélections sont possibles. Cela permet de trier les demandes, par exemple, lorsqu'une demande concerne un seul membre d'un autre parlement, auquel cas certains correspondants ne seront pas en mesure d'y répondre ; et de clarifier l'usage qui sera fait de la réponse.

5. Les demandes formulées au nom de tiers, telles que des organisations non gouvernementales, ne doivent pas être transmises via le réseau du CERDP. Les ateliers ont montré qu'il existe une certaine incertitude quant à la définition des « tiers », certains correspondants incluant les membres ou le public dans ce champ d'application. Les « tiers » doivent être considérés comme des acteurs extérieurs aux parlements. Les champs obligatoires décrits aux paragraphes 3 et 4 excluent donc la possibilité de formuler une demande au nom d'un tel acteur, mais permettent aux correspondants de formuler une demande au nom de membres et que le résultat d'une demande soit diffusé ou publié à l'intention des députés et/ou du public.

6. Lorsque des informations classées « secrètes » sont demandées, les correspondants doivent établir les contacts par courrier électronique ou, si nécessaire, par des moyens de communication spécialement protégés — les informations secrètes, y compris les coordonnées, ne doivent pas être conservées sur le réseau.

Réponses et résumé

7. Le site web exige que le répondant classe sa réponse comme (i) confidentielle (uniquement destinée au personnel de l'administration d'un parlement) ; (ii) non confidentielle (destinée aux membres et au public). Lorsqu'une réponse est classée « confidentielle », elle ne doit pas être diffusée en dehors du personnel de l'administration d'un parlement ou du réseau du CERDP.

8. Lorsqu'une réponse a été classée comme non confidentielle et qu'elle est destinée à un rapport ou à une publication dont la diffusion dépasse le cadre du personnel de l'administration d'un parlement, la personne qui répond doit cocher la case « Je souhaite relire ma réponse avant sa publication à l'intention des membres et/ou du public » sur l'écran de réponse si elle souhaite relire sa réponse avant qu'elle ne soit mise à disposition ou publiée à l'intention des membres ou du public. Les demandeurs devront alors veiller à envoyer une

copie de leur document au répondant avant sa publication. Un délai suffisant doit être accordé aux répondants pour leur permettre de répondre, et ceux-ci doivent le faire sans délai. Cela permet au répondant de confirmer l'exactitude des informations qu'il a fournies.

9. Les réponses ne doivent contenir que les coordonnées du correspondant et de son ou ses adjoints, car celles des autres collègues ayant contribué à la rédaction de la réponse sont susceptibles de changer ; aucune donnée à caractère personnel ne doit figurer dans les réponses.

Références et liens

10. Dans la mesure du possible, des liens vers les sources doivent être fournis, même s'il ne s'agit que d'un hyperlien, afin de garantir l'impartialité et la fiabilité.

11. À l'inverse, lorsqu'aucune source publiée ou aucun lien n'est disponible, ou lorsqu'il n'y a pas suffisamment de temps pour en trouver et les ajouter à la réponse, cela doit être précisé. Par exemple, lorsqu'une réponse repose sur des informations parlementaires internes ou sur des usages et pratiques qui ne sont ni documentés ni accessibles au public, le répondant doit l'indiquer.

12. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir une réponse complète, un lien vers une source accessible au public peut être proposé (les logiciels de traduction rendent cette option plus viable que par le passé), plutôt que de ne pas répondre du tout à la demande.

Avertissement

13. Afin de limiter davantage la divulgation involontaire d'informations confidentielles, il a été proposé de modifier la clause de non-responsabilité actuelle :
 Lorsque les informations recueillies dans le cadre d'une demande sont destinées uniquement au personnel de l'administration d'un parlement, celles-ci resteront confidentielles et ne seront pas diffusées aux membres ni au public.
 Lorsque les informations recueillies dans le cadre d'une demande sont destinées à être mises à la disposition des membres, du public et/ou sur un site web, les répondants ne doivent pas fournir d'informations confidentielles.
 Lorsqu'un répondant a marqué une réponse comme confidentielle, les informations fournies sont communiquées à titre gracieux au réseau du CERDP ; elles ne reflètent pas l'avis officiel du parlement concerné et ne sont pas destinées à être publiées ou utilisées en dehors de l'administration du parlement.
 À l'inverse, lorsqu'un répondant a indiqué qu'une réponse n'était pas confidentielle, les informations fournies peuvent être mises à la disposition des députés, du public et faire l'objet d'une publication.

Intelligence artificielle

14. Seules les informations désignées comme publiques peuvent être traitées à l'aide de systèmes d'IA. L'utilisation de toutes les autres informations dans les systèmes d'IA internes et externes de l'administration parlementaire doit être approuvée par le répondant.

Annexe : Contexte

1. Il a toujours existé un accord tacite selon lequel les informations du CERDP doivent être utilisées exclusivement en interne par les parlements et ne doivent pas être transmises à des tiers extérieurs au réseau sans l'autorisation des auteurs. Les lignes directrices relatives à la protection des données à caractère personnel figurant sur le site web du CERDP (15 septembre 2022) ont formalisé cet accord en précisant que « les réponses aux demandes du CERDP et les contributions dans le cadre des événements du CERDP ne reflètent pas nécessairement la position officielle du parlement ».

2. Cependant, les services de recherche et les bibliothèques parlementaires, ainsi que leurs usagers, nourrissent des attentes légitimes quant à la possibilité de valider et d'utiliser ces informations. Cela revêt une importance particulière lorsque les informations fournies en réponse à des demandes d'analyse comparative des politiques sont déjà disponibles dans le domaine public, en tout ou en partie. En outre, il semble y avoir des divergences quant à l'interprétation de l'expression « utilisées exclusivement en interne par les parlements ». Par exemple, cela désigne-t-il uniquement le personnel parlementaire, ou inclut-il à la fois le personnel parlementaire et les membres ?

3. Cela a soulevé deux préoccupations. La première concerne la manière dont les parlements interprètent la confidentialité ; la seconde porte sur la manière dont la confidentialité peut être conciliée avec la tendance croissante à une plus grande transparence dans la société, la politique et les parlements. Dans certains pays, un facteur supplémentaire entre en jeu en matière de législation sur la transparence, comme on peut le constater en République fédérale d'Allemagne et aux États-Unis d'Amérique, où le Bundestag et le Congrès ont respectivement été contraints par la loi de publier leurs documents de recherche auparavant confidentiels. Une situation similaire s'est produite au Royaume-Uni.

4. Cette question a été mise en avant lors de la Conférence annuelle des correspondants à Londres en 2023. Le Comité exécutif s'est engagé à approfondir la question et la demande n° 5763 du CERDP a été lancée en mars 2024 afin d'obtenir une vue d'ensemble des pratiques. Cette demande a reçu 44 réponses, ce qui correspond à environ 60 % des chambres membres du CERDP. Les réponses montrent que les parlements adoptent des approches différentes en matière de confidentialité. Certains parlements privilégient la confidentialité en limitant l'accès, tandis que d'autres adoptent une approche plus ouverte, mettant l'accent sur la transparence et le partage d'informations.

5. Lors de la Conférence annuelle des correspondants qui s'est tenue à Dublin en novembre 2024, quatre groupes de discussion parallèles ont été organisés. En ce qui concerne la confidentialité, les réponses étaient mitigées, même s'il semblait exister un certain consensus sur la nécessité de disposer de lignes directrices et de protocoles clairs et écrits.

6. En janvier 2025, le Comité exécutif a reconnu qu'il existait un besoin urgent de lignes directrices et qu'un groupe de travail devait être constitué par les auteurs du présent document afin de présenter un projet de lignes directrices.

7. Parmi les participants au groupe de travail figuraient : Thomas Brown, Chambre des lords, Royaume-Uni ; Pieter Caboor, Chambre des députés, Belgique ; Charlotte Cousins, Chambres de l'Oireachtas, Irlande ; Christine Detourbet, Parlement européen; Anne-Céline Didier, Sénat, France ; Claudia Dunca Constantinescu, Parlement européen (pour le deuxième atelier) ; Eleni Kanellopoulou, Parlement hellénique, Grèce ; Mathias Kersten, Bundestag, Allemagne ; et Barbara Pinto Leite, Parlement européen.

8. L'une des questions centrales abordées lors des deux ateliers était de savoir si les réponses étaient destinées exclusivement au personnel parlementaire interne, si elles s'étendaient aux parlementaires ou si elles pouvaient parvenir à des tiers. Des points de vue divergents se sont fait jour : certains participants ont soutenu que la confidentialité sous-tendait leurs contributions – en soulignant le caractère sensible des informations, l'absence de validation ou leur portée interne – tandis que d'autres ont mis en avant le caractère public d'une grande partie des informations partagées.

9. Des précisions ont été demandées sur le terme « tiers », notamment en ce qui concerne les parlementaires, les ONG et les organisations externes. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à d'éventuelles demandes influencées par des acteurs extérieurs et à l'importance croissante des demandes liées à la législation et aux politiques, qui suggèrent intrinsèquement une diffusion plus large.

10. Plusieurs propositions visaient à protéger l'intégrité du réseau tout en renforçant la clarté :
 - Améliorer les contrôles techniques via le nouveau site web, notamment en attribuant des balises de finalité aux demandes, en gérant les accès et en définissant des paramètres d'archivage ;
 - Réviser la clause de non-responsabilité du CERDP afin d'aborder explicitement la question de l'utilisation ; et
 - Améliorer le référencement des sources

11. Lors de la réunion du Comité exécutif de juin 2025, le double rôle des demandes adressées au CERDP a été abordé : administratif (confidentiel) et législatif comparatif (souvent public). Ces deux types de demandes sont autorisés par les statuts du CERDP et doivent être pris en compte. Les préoccupations exprimées par les participants à l'atelier concernant les attentes variables en matière de confidentialité, l'utilité des deux types de demandes et la tendance croissante à l'ouverture et à la transparence ont été mises en avant.

12. Un consensus s'est dégagé au sein du Comité exécutif sur la nécessité de clarifier l'objet, le destinataire visé et la confidentialité des réponses. Parmi les mesures proposées et approuvées figuraient le classement des demandes dès leur soumission et la révision de la clause de non-responsabilité. Ces changements visent à prévenir les malentendus et à permettre une meilleure gestion de la diversité des pratiques institutionnelles. Le Comité exécutif a

5.3. Annexe III – Comparaison des demandes par chambre

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Parlement européen	13	5	5	16	12	14	16	7	7	10	4
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	5	4	7	7	7	7	7	4	1	5	2
Albanie - Kuvendi	7	10	8	10	22	7	14	19	10	20	13
Andorre – Consell General	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arménie - Assemblée nationale	0	0	2	1	2	1	3	5	9	0	1
Autriche – Parlement autrichien	3	3	4	7	4	3	6	4	5	3	4
Azerbaïdjan – Assemblée nationale	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Belgique - Chambre des représentants	1	0	1	1	1	1	3	0	3	0	0
Belgique - Sénat	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0
Bosnie-Herzégovine - Assemblée parlementaire	3	3	2	1	1	3	1	0	0	0	1
Bulgarie - Assemblée nationale	4	7	10	10	3	2	1	6	5	4	3
Canada - Parlement du Canada	0	0	1	0	2	1	3	1	0	1	0
Croatie - Hrvatski Sabor	2	6	2	3	3	5	5	5	1	2	1
Chypre - Chambre des représentants	2	3	13	12	9	8	19	25	21	12	3
République tchèque - Chancellerie de la Chambre des députés	19	13	31	12	11	10	7	6	4	3	1
République tchèque - Sénat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Danemark – Folketinget	4	9	2	4	5	4	5	6	3	2	2
Estonie – Riigikogu	3	8	9	3	5	5	1	0	5	2	0
Finlande – Eduskunta	4	4	6	3	2	4	1	2	4	2	3
France – Assemblée Nationale	8	16	10	11	19	12	17	14	12	13	8
France – Sénat	2	4	1	7	0	3	0	2	2	1	0
Géorgie – Parlement	8	20	16	17	10	31	25	17	10	0	2
Allemagne – Bundesrat	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0
Allemagne – Bundestag allemand	41	28	43	40	28	26	44	39	28	12	13
Grèce – Vouli Ton Ellinon	2	5	2	1	3	1	2	0	3	1	0
Hongrie – Assemblée nationale	7	12	6	5	8	7	3	9	7	4	3
Islande – Althingi	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Irlande – Chambres de l'Oireachtas	6	13	15	10	17	16	14	11	2	6	2
Israël – Knesset	5	8	11	12	18	14	9	16	12	9	5
Italie – Chambre des députés	2	3	5	1	1	5	1	7	3	1	1
Italie – Sénat de la République	1	4	0	0	1	1	2	2	2	0	1
Jordanie – Représentants	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lettonie – Saeima de la République de Lettonie	2	3	5	12	8	15	6	5	14	7	1
Liechtenstein - Landtag De la Principauté du Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lituanie - Seimas	6	11	12	9	7	21	10	19	8	18	10
Luxembourg - Chambre des députés	0	0	0	1	2	1	2	5	6	1	2
Malte - Chambre des représentants	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Moldavie - Parlement de la République de Moldavie	7	2	4	3	9	5	11	1	5	5	3
Monténégro – Parlement du Monténégro	3	9	5	2	4	3	2	1	2	2	0
Maroc - Chambre des représentants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas – Première Chambre Les États généraux	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2	0
Pays-Bas - Chambre basse Les États généraux	9	4	11	9	7	10	7	12	7	5	6
Macédoine du Nord - Sobranie	4	2	4	3	4	2	3	1	3	4	1
Norvège - Stortinget	1	1	1	0	1	1	4	2	3	2	0
Pologne - Sejm	6	4	2	2	7	5	3	6	2	4	5
Pologne - Sénat	2	1	2	4	3	4	4	2	2	8	3
Portugal - Assemblée de la République	10	7	8	3	8	10	8	7	6	7	6
Roumanie – Chambre des députés	5	10	4	0	2	13	15	10	5	3	2
Roumanie - Sénat	6	15	3	5	3	14	15	28	8	26	10

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Saint-Marin – Consiglio Grande e Generale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Serbie – Assemblée nationale	1	2	0	1	0	0	0	3	1	0	0
Slovaquie – Conseil national	21	31	31	22	18	30	13	9	11	8	6
Slovénie – Državni Svet (Conseil national)	2	2	1	4	0	2	2	1	0	0	0
Slovénie – Državni Zbor (Assemblée nationale)	6	5	2	5	4	5	3	4	2	1	2
Espagne – Congrès des députés	1	1	4	0	2	1	0	0	2	2	0
Espagne – Sénat	0	0	1	1	2	0	1	0	0	0	0
Suède – Riksdag	15	21	12	18	23	17	14	38	20	27	3
Suisse – Conseil national	2	1	1	1	1	2	0	1	2	0	0
Suisse – Conseil des États	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Turquie – République de Turquie – Grande Assemblée nationale	2	0	2	2	1	0	0	4	5	2	1
Ukraine – Verkhovna Rada	0	0	1	0	0	0	1	3	4	4	0
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des communes	7	13	5	4	9	2	4	12	6	6	3
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des lords	1	1	0	0	3	2	1	0	1	1	0
États-Unis d'Amérique – Congrès	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0

5.4. Annexe IV – Réponses aux demandes comparatives formulées par les chambres

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Parlement européen	34	34	31	29	116	93	89	112	69	52	35
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	17	10	11	15	8	5	7	3	0	0	0
Albanie - Kuvendi	76	81	67	55	95	93	103	96	75	49	27
Andorre – Consell General	47	16	35	4	14	5	0	4	6	0	0
Arménie - Assemblée nationale	0	0	31	1	12	16	79	88	70	48	23
Autriche – Parlement autrichien	223	260	248	253	217	307	201	383	243	214	104
Azerbaïdjan – Assemblée nationale	223	268	296	239	261	302	274	317	245	214	104
Belgique - Chambre des représentants	6	21	7	7	0	0	0	1	0	0	0
Belgique - Sénat	173	141	128	139	210	267	261	307	212	218	110
Belgium - Senat	152	124	111	102	163	241	254	320	214	216	97
Bosnie-Herzégovine - Assemblée parlementaire	0	10	26	5	7	1	6	3	7	31	31
Bulgarie - Assemblée nationale	32	34	12	92	187	198	210	253	193	183	76
Canada - Parlement du Canada	95	98	96	101	130	111	119	156	119	87	47
Croatie - Hrvatski Sabor	175	205	231	198	212	229	226	256	185	172	61
Chypre - Chambre des représentants	60	26	15	32	92	180	145	180	130	91	26
République tchèque - Chancellerie de la Chambre des députés	161	197	211	176	213	222	198	207	157	117	50

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
République tchèque – Sénat	51	28	9	7	2	1	1	3	7	33	0
Danemark – Folketinget	184	202	180	100	109	96	134	235	241	211	93
Estonie – Riigikogu	198	228	249	225	249	264	268	308	218	208	105
Finlande – Eduskunta	213	259	256	239	277	283	280	340	242	223	110
France – Assemblée Nationale	213	267	254	248	201	293	280	338	257	216	109
France – Sénat	54	34	32	42	96	245	264	295	223	173	79
Géorgie – Parlement	67	66	62	46	103	67	93	93	68	37	32
Allemagne – Bundesrat	213	272	285	253	272	299	276	339	252	226	105
Allemagne – Bundestag allemand	262	349	351	307	376	357	350	412	275	227	105
Grèce – Vouli Ton Ellinon	184	232	241	212	240	229	216	251	193	172	97
Hongrie – Assemblée nationale	195	227	245	215	222	261	260	281	205	193	103
Islande – Althingi	72	66	60	66	37	91	38	22	35	30	3
Irlande – Chambres de l'Oireachtas	116	108	111	132	145	126	127	192	128	87	58
Israël – Knesset	56	64	68	93	120	96	100	122	85	57	33
Italie – Chambre des députés	71	23	94	109	90	74	95	93	67	131	55
Italie – Sénat de la République	47	15	95	102	107	81	66	90	75	104	48

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Jordanie – Représentants	0	0	13	11	7	3	1	2	1	0	0
Lettonie — Saeima de la République de Lettonie	140	168	251	197	233	247	245	277	198	199	97
Liechtenstein – Landtag De la Principauté du Liechtenstein	4	1	5	2	1	6	2	2	39	19	0
Lituanie – Seimas	178	209	226	200	237	243	244	278	195	184	90
Luxembourg – Chambre des députés	83	125	119	79	132	145	127	260	172	194	96
Malte – Chambre des représentants	2	1	4	2	1	3	0	0	0	1	0
Moldavie – Parlement de la République de Moldavie	26	16	9	33	36	47	33	42	41	50	24
Monténégro — Parlement du Monténégro	77	95	68	58	42	35	107	109	13	2	4
Maroc – Chambre des représentants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas — Première Chambre Les États généraux	164	0	8	8	17	2	15	86	118	39	12
Pays-Bas – Chambre basse Les États généraux	175	183	156	152	167	194	207	270	233	218	96
Macédoine du Nord – Sobranie	70	91	73	23	31	70	108	116	82	73	33
Norvège – Stortinget	102	128	130	162	183	161	172	194	154	111	71
Pologne – Sejm	182	224	258	231	155	108	199	235	227	209	108
Pologne – Sénat	144	231	248	183	221	251	250	314	224	209	102
Portugal – Assemblée de la République	181	216	236	208	236	255	248	285	206	202	96
Roumanie — Chambre des députés	130	167	98	132	171	170	217	228	186	172	88

Chambres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Roumanie – Sénat	66	34	24	37	113	98	113	62	83	69	18
Saint-Marin – Consiglio Grande e Generale	0	16	37	36	45	23	7	21	11	1	0
Serbie – Assemblée nationale	87	83	46	47	24	15	5	16	10	10	0
Slovaquie – Conseil national	179	211	215	190	222	235	236	264	191	188	98
Slovénie – Državni Svet (Conseil national)	83	52	68	160	254	114	116	205	59	52	20
Slovénie – Državni Zbor (Assemblée nationale)	165	167	184	148	217	249	238	273	195	188	89
Espagne – Congrès des députés	176	241	271	245	256	250	256	326	223	216	118
Espagne – Sénat	56	83	67	67	29	32	34	14	2	96	56
Suède – Riksdag	205	265	270	239	253	285	276	306	241	202	117
Suisse – Conseil national	84	81	80	115	130	111	100	109	110	88	55
Suisse – Conseil des États	0	0	0	0	0	2	93	102	110	88	55
Turquie – République de Turquie – Grande Assemblée nationale	62	79	81	76	96	77	87	88	52	57	29
Ukraine – Verkhovna Rada	17	0	2	0	0	0	0	26	50	47	24
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des communes	178	195	245	222	193	173	169	163	118	122	58
Royaume-Uni – Parlement britannique – Chambre des lords	123	140	267	198	150	144	197	198	159	137	74
États-Unis d'Amérique – Congrès	3	4	14	4	80	42	32	11	15	2	0

5.5. Annexe V – Participation aux séminaires dans les domaines d'intérêt

Séminaire PRA – Ouverture des archives du Parlement européen grâce à l'IA
Organisateur : Parlement européen – Bruxelles – Belgique
Domaine d'intérêt : bibliothèques parlementaires, recherche et archives
04/02/2025 – 05/02/2025
Participation : 39

Séminaire sur les TIC – Améliorer le processus législatif grâce aux structures de données et à l'IA
Organisateur : Althingi – Reykjavík – Islande
Domaine d'intérêt : Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements
27/02/2025 – 28/02/2025
Participation : 59

Séminaire du PPP – Les commissions d'enquête parlementaires dans la pratique
Organisateur : Sénat français – Paris – France
Thématique : Pratique et procédure parlementaires
12/06/2025 – 13/06/2025
Participation : 57

Séminaire de l'EBA – La nouvelle gouvernance économique européenne : un an après sa mise en œuvre
Organisateur : Congrès des députés – Madrid – Espagne
Domaine d'intérêt : Affaires économiques et budgétaires
25/09/2025 – 26/09/2025
Participation : 40

Séminaire sur les TIC – Les dilemmes de l'IA au sein des parlements : libérer le potentiel de l'IA tout en relevant ses défis au sein des parlements
Organisateur : Parlement européen – Bruxelles – Belgique
Domaine d'intérêt : Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements
16/10/2025 – 17/10/2025
Participation : 75

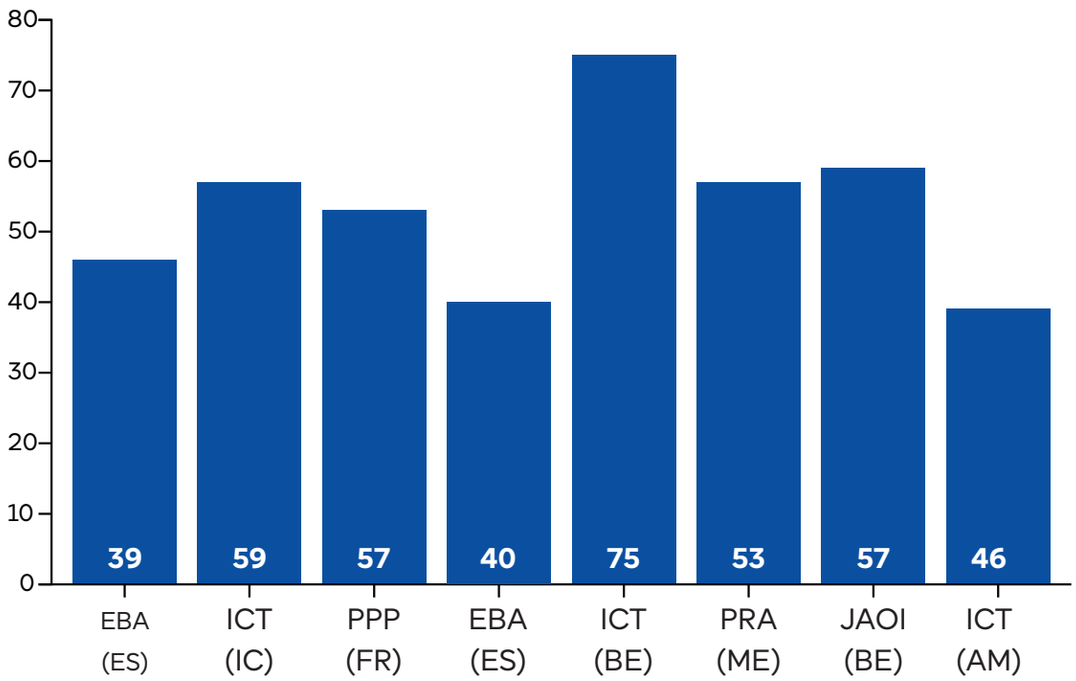
Séminaire PRA – Renforcer le rôle des services de recherche parlementaire et des bibliothèques
Organisateur : Parlement du Monténégro – Podgorica – Monténégro
Thème : Bibliothèques, recherche et archives parlementaires
06/11/2025 – 07/11/2025
Participation : 53

Séminaire JAOI – La visualisation des données au sein des parlements : vers une communauté de pratique
Organisateur : Service de recherche du Parlement européen – Bruxelles – Belgique
Domaine d'intérêt : Domaine d'intérêt commun
11/12/2025 – 12/12/2025
Participation : 57

Séminaire TIC – Intégration institutionnelle et gouvernance de l'intelligence artificielle dans les processus parlementaires fondamentaux
Organisateur : Assemblée nationale de la République d'Arménie – Erevan – Arménie
Domaine d'intérêt : Technologies de l'information et de la communication au sein des parlements
21/05/2026 – 22/05/2026
Participation : 46

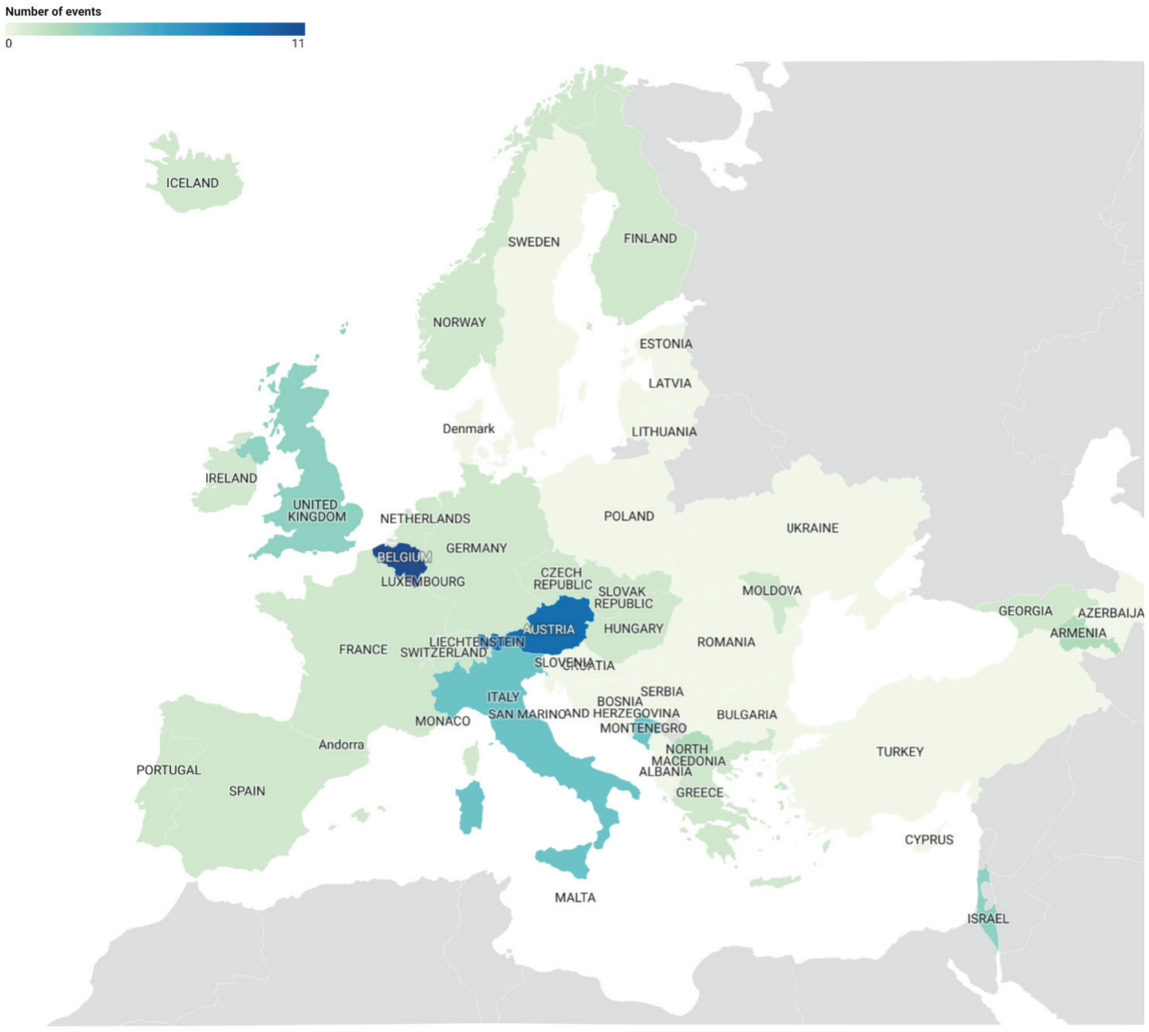
Participation aux séminaires dans tous les domaines d'intérêt : 426

Seminar attendance



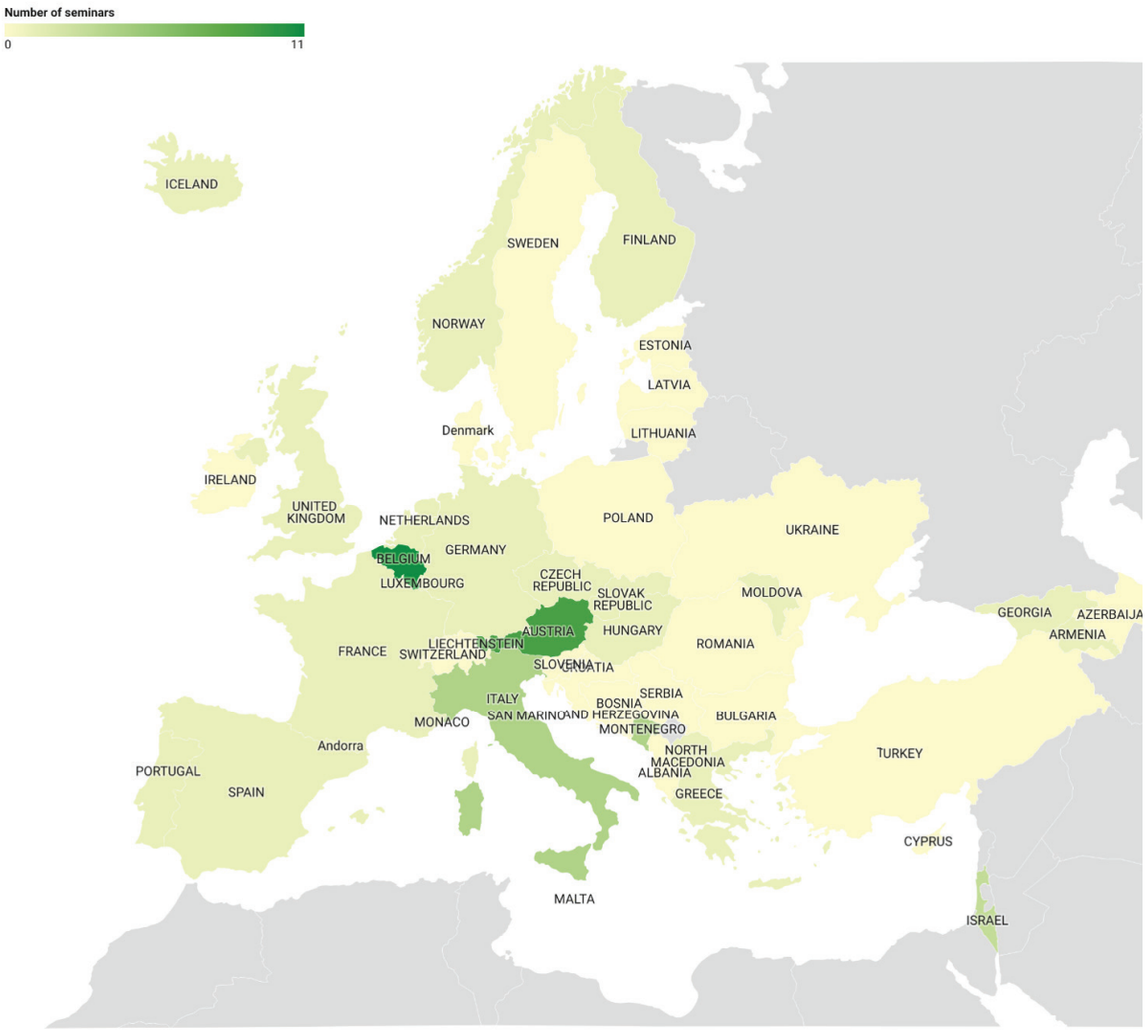
5.6. Annexe VI – Cartes des lieux d'accueil

Nombre d'événements organisés par le CERPD par pays (2020-2026)



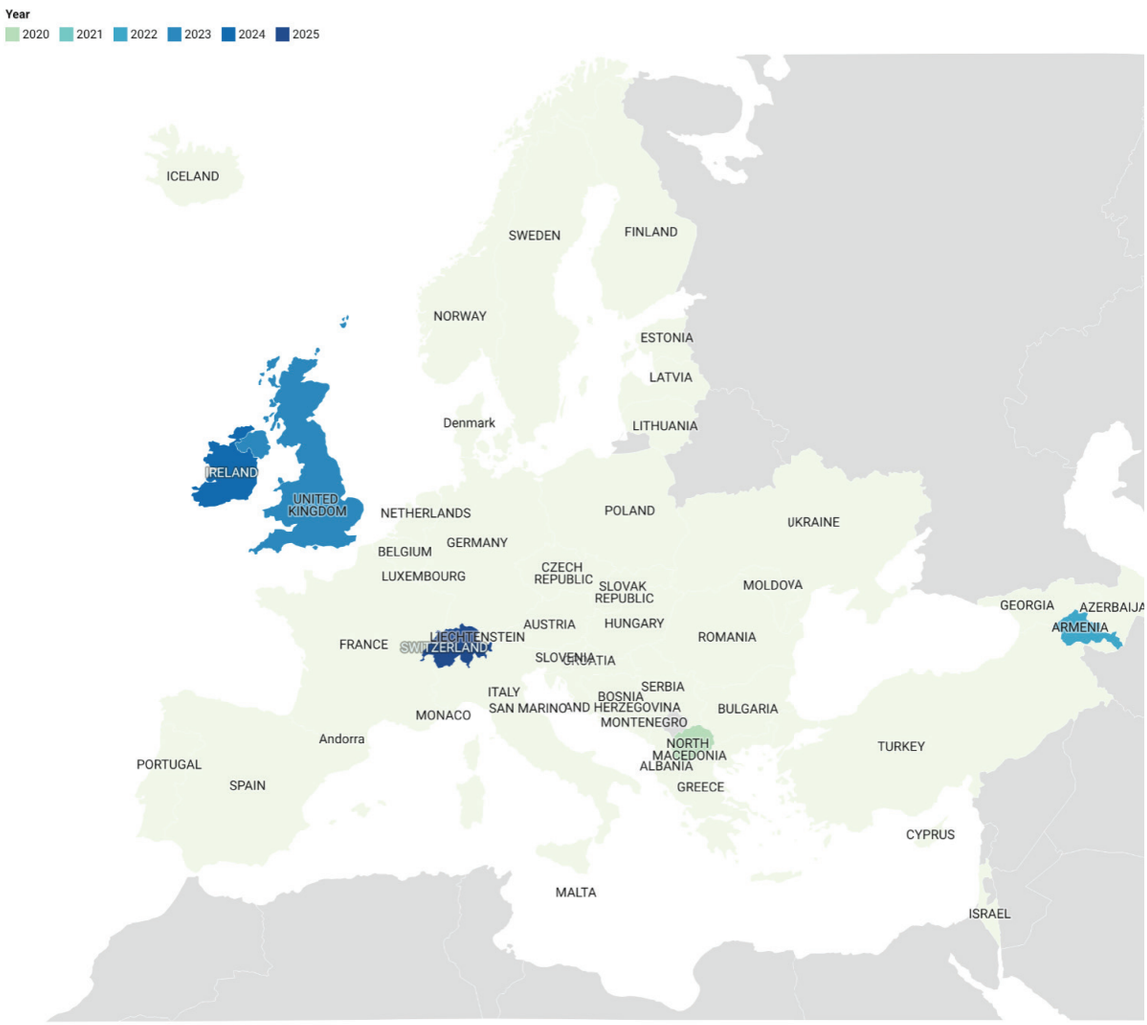
Created with Datawrapper

Nombre de séminaires du CERDP par pays (2020–2026)



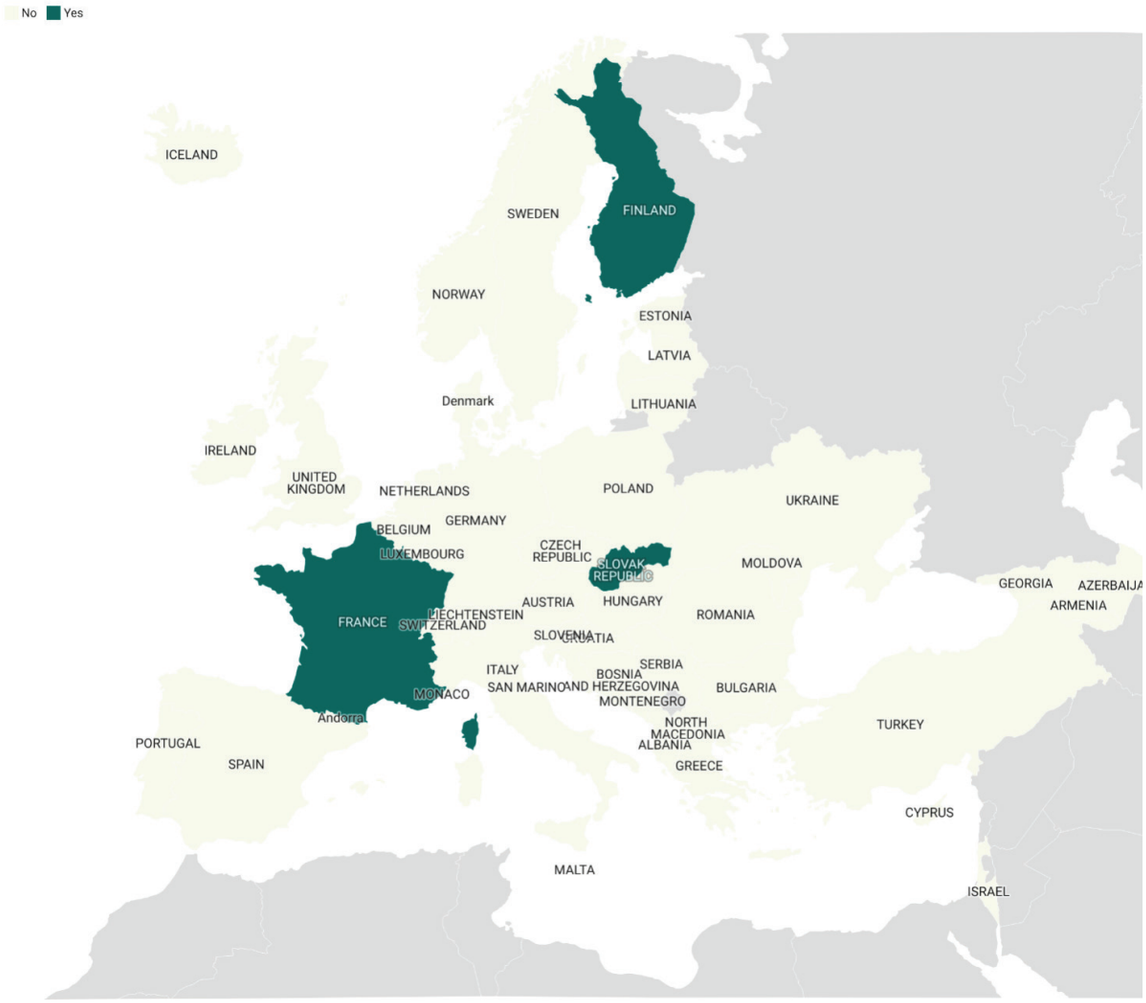
Created with Datawrapper

Année de la dernière conférence annuelle du CERDP (2020–2026)



Created with Datawrapper

Pays ayant accueilli les réunions en présentiel du Comité exécutif du CERDP entre 2020 et 2026



Created with Datawrapper

